RAPPORT
D'ACTIVITES 2019

BILAN D'ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Animation du SAGE de l'Yerres

ANNÉE 2019

Gustave Caillebotte - Canoë sur la rivière Yerres

Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres
17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron
Tél : 01 69 83 72 92 – 06 70 56 66 58
Mail : cle.yerres@syage.org

PREAMBULE

Le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement, indique dans son article R 212-34 :

« La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R 212-26 ou de l'article R 212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin, et au comité de bassin concernés. »

Le présent rapport retrace les actions réalisées en 2019 par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres, par son Bureau, ainsi que par le secrétariat technique de la CLE.

Table des matières

LES TEMPS FORTS DE 2019 3

LE SAGE DE L'YERRES 4
Un SAGE en quelques mots 5
Carte d'identité du SAGE de l'Yerres 6
L'historique du SAGE de l'Yerres 8
L'organisation du SAGE de l'Yerres 9
L'objectif de bon état des masses d'eau en 2019 14
Les principaux usages de l'eau sur le bassin versant 16
Les enjeux du SAGE 17
La révision du SAGE de l'Yerres 18

LES ACTIVITES DE LA CELLULE ANIMATION 22
Les missions de la mise en œuvre du SAGE 23
Le démarrage de la révision du SAGE 24
Activités récurrentes : les avis 26
Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres 30

LES ACTIVITES DE LA CLE 32
Les dates clés de 2019 33
Les réunions 34
Activités récurrentes : les avis 36

LE SAGE EN ACTION 38
Les actions des contrats 39

LES PERSPECTIVES DU SAGE EN 2020 41
Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées 42
Les grandes lignes pour 2020 43
La feuille de route prévisionnelle pour 2020 46

ANNEXES 48
Point sur le financement 49
Carte du bassin versant 50
Le planning détaillé de la révision du SAGE 51

Les temps forts de 2019

En 2019, la Commission Locale de l'Eau connaît quelques bouleversements avec tout d'abord **l'achèvement de l'étude de gouvernance** sur le bassin versant de l'Yerres, portée par la CLE. En effet, le dernier comité de pilotage de l'étude a eu lieu le **26 mars 2019** et a permis de répondre aux dernières interrogations des différents acteurs. À la suite de cette rencontre, différentes procédures se sont succédées afin d'arriver le **25 octobre 2019** à la signature d'un arrêté inter-préfectoral portant sur la modification des statuts du SyAGE et l'extension de son périmètre.
Ainsi, au **1er janvier 2020**, le SyAGE assurera la **GEMAPI** et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres sur plus de 99% du bassin versant de l'Yerres et les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales sur la partie aval du bassin versant. Par ailleurs, le conseil syndical du SyAGE a proposé sa reconnaissance en **EPAGE** au préfet coordonnateur de bassin en fin **d'année 2019**. Cette labellisation devrait aboutir en 2020.

L'autre fait marquant est, sans doute, le début de l'étude de **révision du SAGE**. La révision fait partie intégrante de la vie d'un SAGE.

Pour finir, le départ en milieu d'année, de l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau **Gabrielle Weisenberger-Beckert** qui assura avec succès pendant un peu plus de deux ans le **bon déroulement des missions du SAGE**. Elle est remplacée au même poste par **Jumaanah Khodabocus**, arrivée fin octobre 2019.

RAPPORT
D'ACTIVITES 2019

Le SAGE de l'Yerres

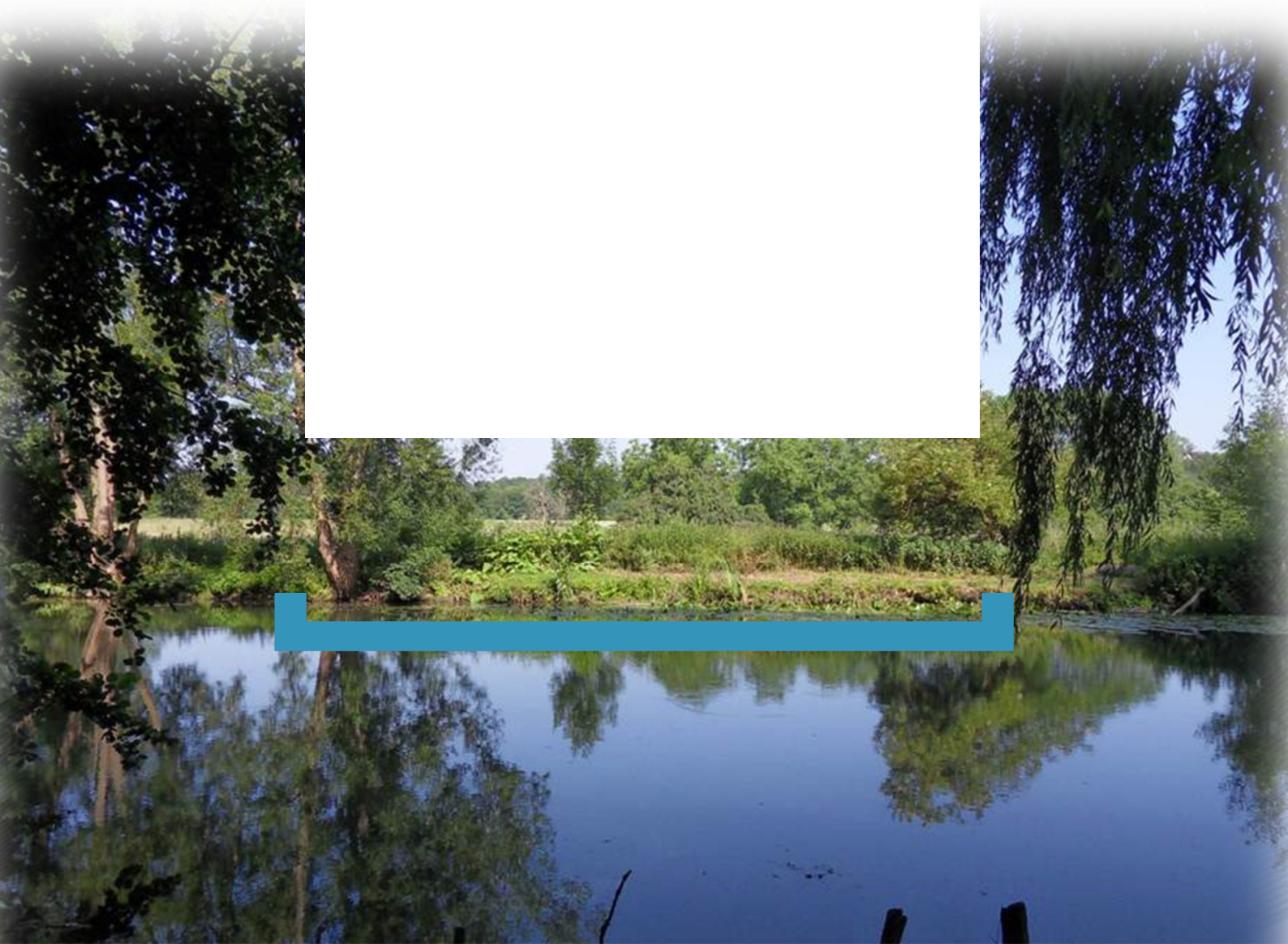

Un SAGE en quelques mots

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux outils de gestion des eaux par bassin :

- ⇨ Les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- ⇨ Et leur déclinaison locale, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 détermine le SAGE comme un outil stratégique de planification d'actions opérationnelles et un instrument juridique, visant à satisfaire l'objectif de bon état écologique des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres est un projet de territoire qui définit :
- Des objectifs,
- Des moyens prioritaires
- Des mesures pour :

préserver et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant et garantir les activités économiques et usages associés..

SE CONCERTER La Commission Locale de l'Eau instaure un véritable dialogue et une dynamique de concertation entre les acteurs.

PRÉPARER L'AVENIR Prospectif, le SAGE planifie à long terme la gestion de la ressource en eau.

COORDONNER LES ACTEURS Il permet de coordonner les actions de l'ensemble des intervenants et usagers dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

ENCADRER Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, le SAGE dispose d'une portée juridique.

Les fondements réglementaires de la protection et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques :

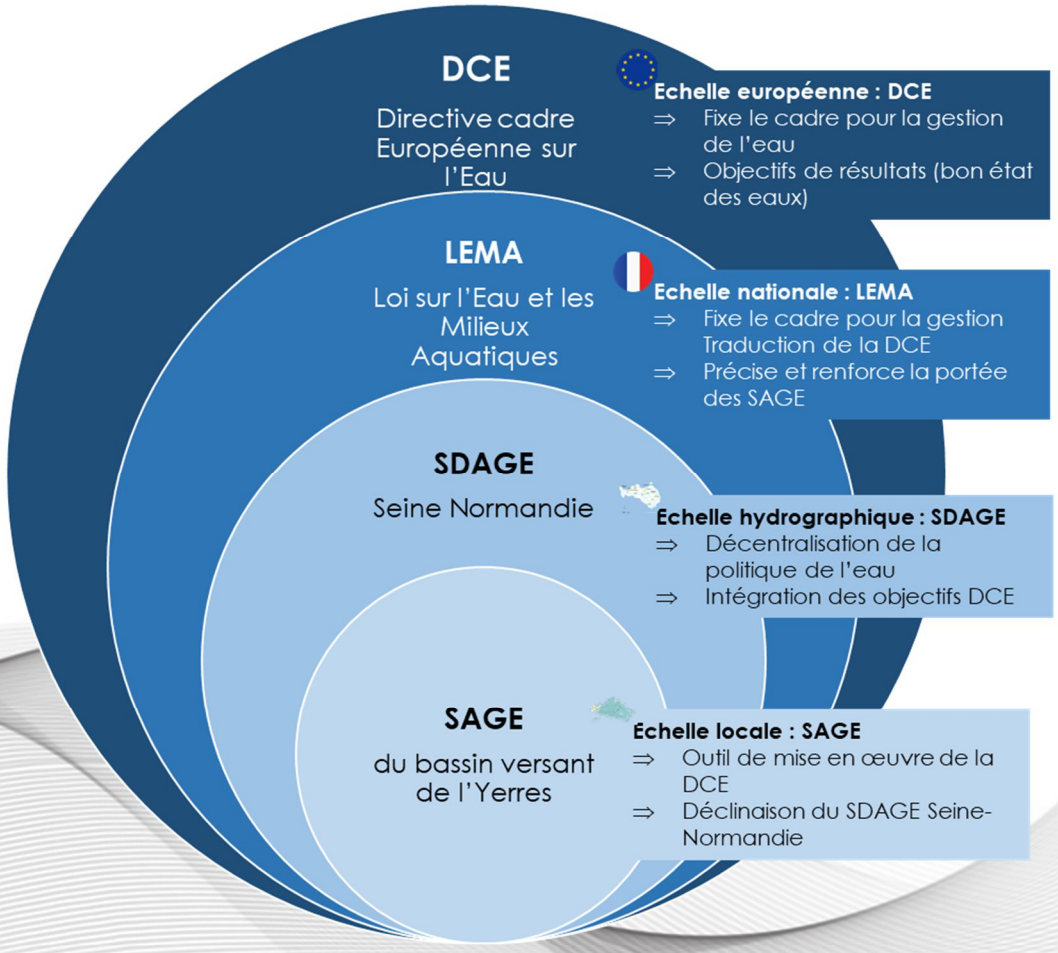

Carte d'identité du SAGE de l'Yerres

Le territoire

Le bassin versant de l'Yerres est situé sur le plateau de Brie, au sud-est de Paris.

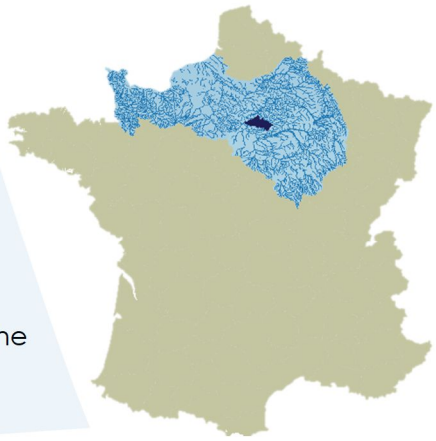

- Une superficie totale d'environ **1 041 km²**
- 12% de la superficie d'une seule région : **l'Île-de-France**
- **3 départements** : la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne
- **116** communes

Les données socio-économiques

- **640 500** habitants en 2016
- Territoire à dominante **agricole** (58%)
- Disparité d'occupation du sol marquée : amont (très **agricole**) – aval (très **urbain**)
- Activité industrielle et artisanale importante avec :
  - ⇨ **105** ICPE soumis à autorisation (14 sites SEVESO), **88** soumis à enregistrement
  - ⇨ **6** carrières en exploitation
  - ⇨ **30** sites et sols pollués
  - ⇨ **3** sites à redevance avec rejet direct dans l'eau
- Activités touristiques liées à l'eau très présentes

Les richesses naturelles

Malgré l'urbanisation croissante avec la proximité de Paris, et une agriculture plutôt intensive sur une bonne partie du territoire, le bassin versant de l'Yerres présentent encore des espaces naturels à haute valeur patrimoniale.

- **27** Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
- **10** ZNIEFF de type 2
- Plusieurs Espaces Naturels Sensibles principalement concentrés à l'aval de l'Yerres en Essonne et Val-de-Marne, majoritairement sur les berges de l'Yerres.
- 1 zone **Natura 2000** du site FR1100812 « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie » au titre de la Directive habitat. Ce site est devenu Zone Spéciale de Conservation par arrêté du 12 décembre 2015. Il concerne 8 ha de tronçon de rivière présentant des eaux de bonne qualité qui abrite une faune piscicole et une végétation aquatique devenues rares en Ile-de-France
- **1920 ha** de zones humides identifiées au sein des unités fonctionnelles de zones humides prioritaires

L'hydrographie et l'hydrogéologie

- **L'Yerres : 90 km** de sa source à la sortie de l'Étang de Guerlande à sa confluence avec la Seine à Villeneuve-Saint-Georges (94)
- Réseau hydrographique total Yerres et ses affluents = **776 km**
- **8 principaux affluents** : le ru de Bréon, la Marsange, la Barbançonne, le Réveillon, le Ru de l'étang de Beuvron, la Visandre, l'Yvron et le ru d'Avon
- Climat tempéré à influence océanique dégradée
- **Nappe du Champigny**, ressource souterraine importante mais fortement exploitée

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

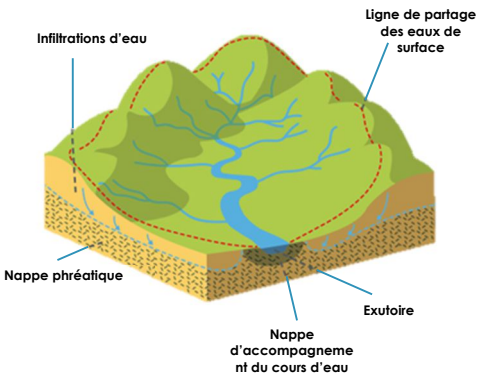

Le périmètre en détail

Le périmètre du SAGE du Bassin Versant de l'Yerres a été modifié par arrêté du **12 octobre 2010** modifiant celui du 27 mars 2002 afin de clarifier les limites des 2 SAGE limitrophes : SAGE de l'Yerres et SAGE Marne Confluence. Il compte 116 communes dont :

- ⇨ **95** en Seine-et-Marne, représentant 287 000 habitants (Insee 2009) sur une superficie de 1 320 km² ;
- ⇨ **11** en Essonne, représentant 175 000 habitants (Insee 2009) sur une superficie de 93 km² ;
- ⇨ **10** en Val de Marne, représentant 129 000 habitants (Insee 2009) sur une superficie de 78 km².

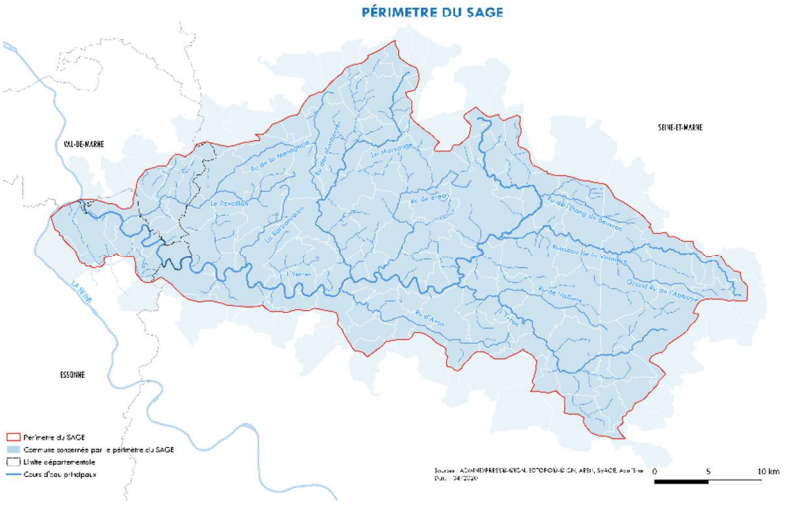

Cependant, la réalité hydrologique du bassin versant ne correspond pas au découpage administratif. C'est pourquoi, certaines communes ne sont pas concernées **« physiquement »** par le bassin de l'Yerres et de ses affluents, que sur une infime portion de leur territoire. La carte située en annexe présente les limites du bassin versant.

L'historique du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉMERGENCE

1992

Étude préalable

1992 : Étude générale préliminaire à l'aménagement intégré de la rivière Yerres et ses affluents

2003

Création et installation de la CLE

31 mars 2003 (mod. 08/11/2004) : Arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres de la CLE du SAGE de l'Yerres

13 mai 2003 : Réunion d'installation de la CLE et élection de son Président

2009

Stratégie

9 juillet 2009 : Validation de la stratégie

PHASE DE MISE EN OEUVRE

2011

Rédaction et validation du SAGE

23 mai 2011 : Adoption finale du SAGE par la CLE

13 octobre 2011 : Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE de l'Yerres

2001-2002

Délimitation du périmètre du SAGE

22 octobre 2001 : Avis favorable des conseils généraux 77, 91 et 94

4 décembre 2001 : Avis du comité de bassin sur le périmètre du SAGE

27 mars 2002 : Arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉLABORATION

2006-2007

État des lieux et diagnostic

23 juin 2006 : Validation de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages

12 janvier 2007 : Validation du diagnostic global

2010- 2011

Rédaction et validation du SAGE

6 mai 2010 : Validation du projet du SAGE de l'Yerres

Du 4 juin au 4 octobre 2010 : Consultation des assemblées

14 septembre 2010 : Avis du comité de bassin

Du 3 janvier au 12 février 2011 : Enquête publique

PHASE DE RÉVISION

2018-2022

Révision du SAGE de l'Yerres

22 juin 2018 : Décision de la CLE de réviser le SAGE de l'Yerres

27 février 2020 : Validation de l'État des lieux mis à jour

L'organisation du SAGE de l'Yerres

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La composition de la CLE répond aux critères suivants :

- ⇨ Collège des élus : au moins la moitié des membres ;
- ⇨ Collège des usagers : au moins le quart des membres ;
- ⇨ Collège de l'Etat : le reste.

La composition de la CLE du Bassin Versant de l'Yerres a été définie par arrêté inter-préfectoral en date du **26 juin 2002**.
La nomination des membres de la CLE a été définie par arrêté inter-préfectoral n°2003 DAI 1 URB 037 du 31 mars 2003 et modifiée dernièrement :

- ⇨ Par arrêté préfectoral n°2015/DDT/SEPR/ du 18 juin 2015.

Le Bureau de la CLE

Un bureau restreint de la CLE constitué de **12 membres** :

- ⇨ Collège des collectivités (6 membres)
- ⇨ Collège des usagers (3 membres)
- ⇨ Collège de l'État (3 membres)

Il se réunit autant que de besoin pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SyAGE. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

NOMS	STRUCTURE
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 26 membres	
Guy. GEOFFROY	**Maire de Combs-la-Ville Président de la CLE de l'Yerres**
Marcel VILLACA	Maire de Servon
Jean-Claude MARTINEZ	Maire de Favières-en-Brie
Jean-Paul GUYONNAUD	Maire de Chaumes-en-Brie
Gérard Bailly	Adjoint au maire Mairie de Liverdy-en-Brie
Claude BASSILE	Adjoint au maire de La Croix en Brie
Florence TROISVALLETS	Adjoint à la mairie de Pécy
Marie-Anne VARIN	Mairie de Brunoy
Clovis GRATIEN	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine
Dominique MONGE-MANTAL	Adjointe au maire d'Epinay-sous-Sénart
Richard PRIVAT	Conseiller de la commune de Draveil
Philippe NAHON	Maire adjoint de la commune de Santeny
Jean-François JACQ	Conseiller de la commune de Périgny-sur-Yerres
Sylvie CARILLON	Conseil Régional Ile-de-France
Martine SUREAU	Conseil Départemental 91
Virginie THOBOR	Conseil Départemental 77
Didier GUILLAUME	Conseil Départemental 94
Jean-Marc CHANUSSOT (maire de Grisy-Suisnes)	Communauté de communes les Gués de l'Yerres (disparaît en 2016)
Alain CHAMBARD (Président du SyAGE)	SyAGE
Joël CHAUVIN (Maire Hautefeuille)	SIAVY
Christian CORDIER (CM Touquin)	SIAEP de Touquin
Christian MORESTIN	Syndicat de la Marsange VP CLE de l'Yerres
Marc VERCAUTEREN	Syndicat de l'Yvron
Stephen LAZERME	Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)
Guy USSEGLIO-VIRETTA	Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées (SICTEU)
Daniel GUERIN	EPTB Seine Grands Lacs
Collège des représentants des usagers des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 13 membres	
Pascal SEINGIER (représentant)	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
Pierre-Olivier VIAC (représentant)	Chambre de Commerce et d'Industrie 91
Rémi VILLALTA (représentant)	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77
Serge GIBOULET (Président)	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91
Guy RIVIER	Nature Environnement 77
Christine LE FUR (représentant)	Essonne Nature Environnement
Gérard VIGNERON	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale
Mathieu DESETRES	Eau du Sud Parisien
Marc CUYPERS	Association des Irrigants
Bernard SCHULZE	UFC Que Choisir IDF
Thierry FAURE	Canoë-kayak
Laurence DURANCE	AQUI' Brie
Frédéric LE SCAO	VEOLIA EAU
Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics : 12 membres	
Lydia PROUVE	AESN
Pierre-Henri BAZIN	DDT 77 (MISEN)
Marylène FRANCOIS	DDT 77

Sandrine FAUCHET	DDT 91
Jérémy WALKOWIAK	MISEN PPC
Magali JOURNET	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France
Corinne REVEL	OFB
Raphaël POVERT	AGENCE REGIONALE DE SANTE
	Préfecture 77
	Préfecture 94
	Préfecture Ile de France

Membres de la CLE du SAGE de l'Yerres en 2019

Président du SAGE
Vice-Présidents du SAGE
Syndicats dissous au 1er janvier 2020
Membres du **BUREAU** de la CLE

La structure porteuse du SAGE

Depuis le 1er octobre 2011, le SyAGE – Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres détient le portage administratif de la CLE. En effet, la CLE, organe décisionnel du SAGE, n'a pas de personnalité morale et juridique propre, ni de moyens de fonctionnement. Elle doit s'appuyer sur une structure porteuse assurant le secrétariat technique, l'animation, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires au SAGE.

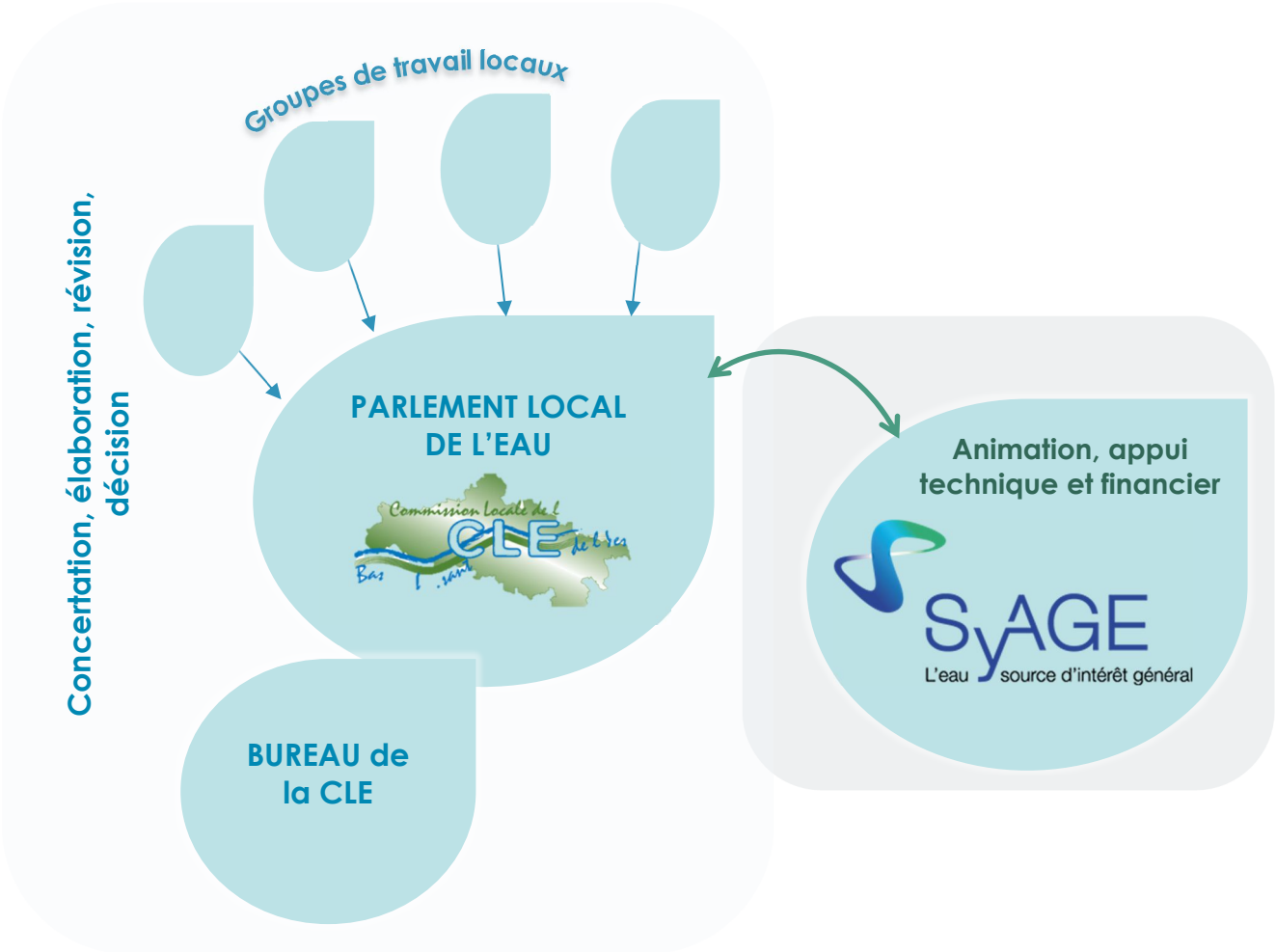

Mode d'emploi du SAGE : composition et portée règlementaire

Conformément au Code de l'Environnement, le SAGE se compose de 3 documents principaux disposant d'une portée réglementaire plus ou moins importante :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable,**
- **L'atlas cartographique**
- **Le règlement**

Et un document d'accompagnement : **le rapport environnemental.**

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et l'Atlas Cartographique

- Fixe par enjeu, les objectifs de gestion équilibrée des ressources
- Prescriptions ou recommandations précisant les moyens techniques, juridiques et financiers, les maîtres d'ouvrage pressentis, l'échéancier
- Les prescriptions inscrites au PAGD sont opposables aux décisions de l'État et des collectivités

Le règlement

- Renforce la portée juridique de certaines dispositions du PAGD
- Les règles inscrites au règlement sont opposables aux tiers et à l'administration

Le rapport d'évaluation environnementale

- Identifie, décrit et évalue les effets notables du projet sur l'environnement
- Présente les mesures prévues pour réduire et / ou compenser les incidences négatives éventuelles

La durée de validité du SAGE

Le SAGE devant être compatible avec le **SDAGE**, la révision de celui-ci **tous les 6 ans** pourra entraîner celle des SAGE approuvés dans un délai de **3 ans** suivant l'adoption du SDAGE révisé.

L'objectif de bon état des masses d'eau en 2019

L'objectif de bon état (ou bon potentiel) reporté à **2027** pour toutes les masses d'eau du bassin versant (excepté le ru de Vallières), n'est pas atteint, avec des écarts plus marqués pour certaines masses d'eau :

MASSE D'EAU SUPERFICIELLE								
NOM MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE				ETAT CHIMIQUE AVEC UBIQUISTES			
	2013	2019	Objectifs	Délais	2013	2019	Objectifs	Délais
Etang d'Armainvilliers	médiocre	Moyen	Bon potentiel	2027	Bon	Bon	Bon état	2015
L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)	Mauvais	médiocre	Bon état	2027	Bon	Mauvais	Bon état	2015
ru de l'etang de beuvron	Moyen	moyen	Bon état	2027	Mauvais	Bon	Bon état	2027
ruisseau de la visandre	médiocre	moyen	Bon état	2027	Bon	Mauvais	Bon état	2015
ru du vallot	moyen	Ind.	Bon état	2027	Bon	Ind.	Bon état	2015
ru des fontaines blanches	moyen	moyen	Bon état	2027	Bon	Mauvais	Bon état	2015
ruisseau l'yvron	médiocre	médiocre	Bon état	2027	Bon	Bon	Bon état	2015
ru de vallieres	Bon	Ind.	Bon état	2015	Bon	Ind.	Bon état	2015
L'Yerres du confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du Ru du Cornillot (inclus)	moyen	médiocre	Bon état	2027	Bon	Ind.	Bon état	2015
breon, de (ru)	moyen	moyen	Bon état	2027	Bon	Bon	Bon état	2015
marsange, de la (ru)	moyen	moyen	Bon état	2027	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027
ru d'avon	médiocre	moyen	Bon état	2027	Bon	Ind.	Bon état	2015
barbançonne (ruisseau)	médiocre	mauvais	Bon état	2027	Bon	Mauvais	Bon état	2015
ru de cornillot	médiocre	mauvais	Bon état	2027	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027
L'Yerres du confluent du Ru du Cornillot (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	moyen	moyen	Bon potentiel	2027	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027
oly, d' (ru)	mauvais	mauvais	Bon potentiel	2027	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027
Le Réveillon de sa source à la confluence de l'Yerres (exclu)	moyen	moyen	Bon potentiel	2027	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027
Ménagerie, de la (ru)	médiocre	mauvais	Bon état	2027	Mauvais	Mauvais	Bon état	2027

Tableau 1- données de l'état des lieux SDAGE 2019

Évolution de la qualité écologique des masses d'eaux superficielles

ru de Barbançonne	Etang d'Armainvilliers
ru de Cornillot	L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)
Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (exclu) au confluent du ru du Cornillot (inclus)	Ruisseau de la Visandre
ru de la Ménagerie	Ru d'Avon

Évolution de la qualité chimique des masses d'eaux superficielles

Ruisseau de la Visandre	Ru de l'Etang de Beuvron
Ruisseau de la Barbançonne	
L'Yerres de sa source au confluent de l'Yvron (inclus)	
ru des Fontaines Blanches	

Evolution de l'état chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines

Peu d'évolutions sont constatées concernant l'état des masses d'eau souterraines. L'état qualitatif reste médiocre pour la nappe du Champigny en 2019. Son état quantitatif est en revanche bon (comme en 2013).

MASSE D'EAU SOUTERRAINE								
NOM MASSE D'EAU	ETAT CHIMIQUE AVEC UBIQUISTES				ETAT QUANTITATIF			
	2013	2019	Objectifs	Délais	2013	2019	Objectifs	Délais
Tertiaire du Brie-Champigny et du Soisonnais	médiocre	médiocre	Bon état	2027	Bon	Bon	Bon état	2015
Craie du Senonais et Pays d'Othie	médiocre	médiocre	Bon état	2027	médiocre	Bon	Bon état	2021
Albien-néocomien captif	Bon	Bon	Bon état	2015	Bon	Bon	Bon état	2015

Tableau 2 - données de l'état des lieux du SDAGE 2019

Les principaux usages de l'eau sur le bassin versant

- 13% des prélèvements dans la nappe du Champigny ont servi en 2017 à irriguer les nombreuses terres cultivées du bassin versant
- **+97% d'augmentation de ce secteur en 2017 comparé à 2012**

Production culture

- Les activités industrielles et artisanales sont nombreuses sur le bassin versant de l'Yerres. Les prélèvements pour l'activité sont de l'ordre de 10% en 2017 dont 3% pour le secteur pétrolier

Activité industrielle

- L'élevage est une activité agricole minoritaire et concerne que la partie Seine-et-Marnaise du bassin versant. Toutefois, cette activité est très consommatrice d'eau

Élevage

- La pêche (2e catégorie piscicole sur tout l'Yerres et recensant 6 associations de pêche) et la pratique du canoë-kayak figurent parmi les activités les plus prisées.

Loisirs

- **79 %** des prélèvements en nappe ont concernés en 2017 l'alimentation en eau potable.
- **+25 d'augmentation de ce secteur en 2017 comparé à 2012**

Eau potable

- Les golfs font également grimper les volumes d'eau prélevés notamment pour l'arrosage des greens

Golf

Les enjeux du SAGE

La stratégie du SAGE de l'Yerres se décline en 5 enjeux :

Enjeu 1
Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés

Enjeu 2
Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation

Enjeu 3
Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations

Enjeu 4
Améliorer la gestion quantitative de la ressource

Enjeu 5
Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs

De multiples acteurs participent à la mise en œuvre du SAGE :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Partenaires techniques
- Services et établissement publics de l'État
- CLE
- Structure porteuse du SAGE (SyAGE)
- Acteurs locaux (propriétaires, riverains et usagers)
- Organismes, opérateurs et exploitants agricoles
- Porteurs de programmes contractuels et organismes gestionnaires

La révision du SAGE de l'Yerres

Partie intégrante de la vie d'un SAGE, la phase de révision du SAGE de l'Yerres intervient ici après 8 ans de mise en œuvre :

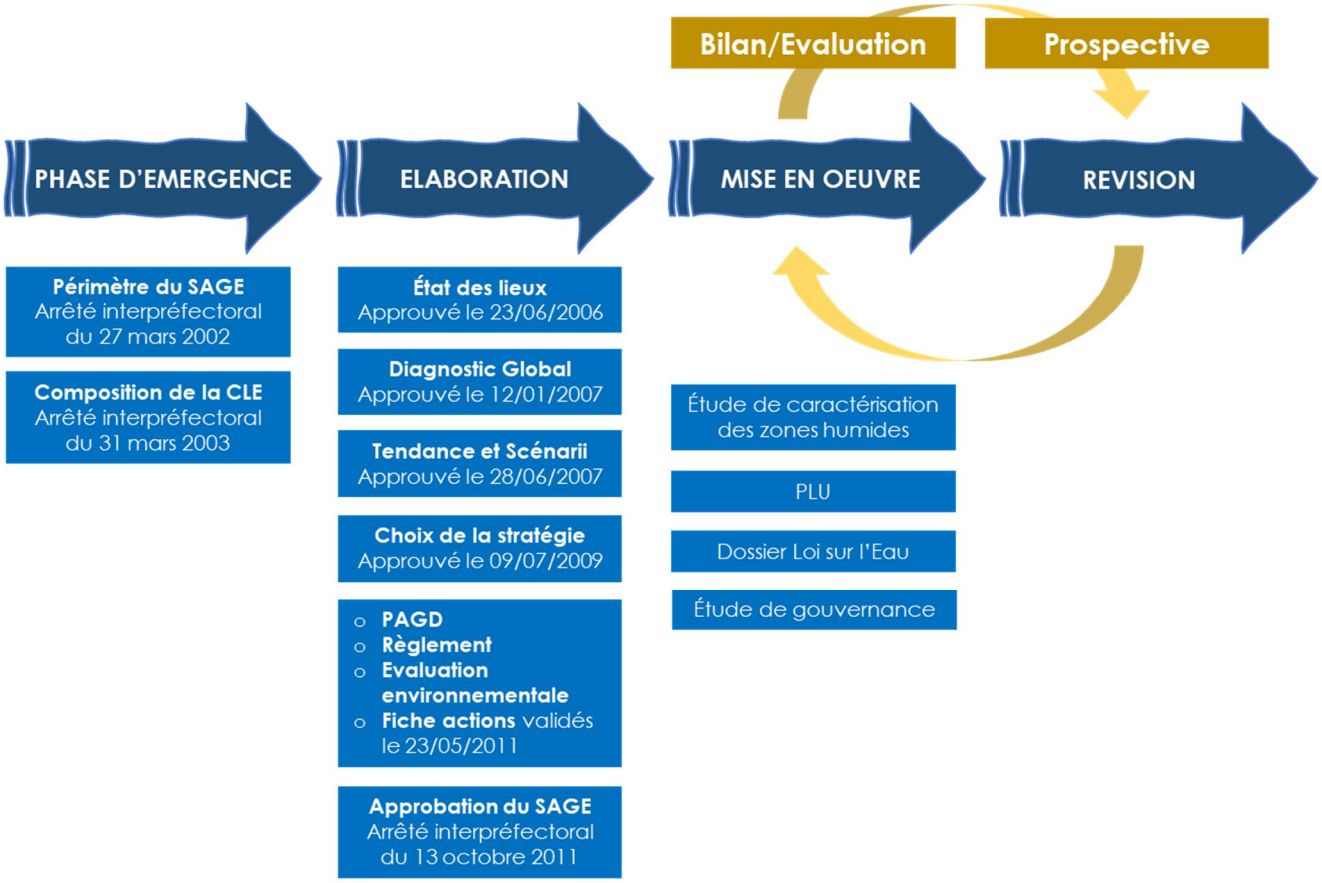

Cette étape a débuté avec la décision de la CLE du **22 juin 2018** et s'est concrétisée lors du démarrage du marché pour l'étude de la révision du SAGE le **9 avril 2019**.

Que comprend l'étude de révision du SAGE ?

Cette étude est divisée en trois lots :

- **Le lot 1** de la révision comprend une actualisation de l'état des lieux du bassin versant et de la cartographie, un bilan et évaluation du SAGE. Ce travail a commencé en 2019 et s'achèvera début 2020 avec le rendu de deux rapports et un atlas cartographique. Ce lot comprend également la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) avec l'intégration de la stratégie qui aura été identifiée. En outre, ce travail ne pourra débuter qu'en fin d'année 2020, lorsque les grandes orientations du SAGE commenceront à se dessiner. Le choix pour mener ce travail s'est porté sur le bureau d'études **CESAME**.

- **Le lot 2** est une étude prospective basée sur une approche participative sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres. Ce travail de réflexion s'inspire des premières conclusions de la première partie du lot 1 qui aura pour but de définir, en concertation avec les acteurs, des enjeux de notre territoire sur une vision à long terme (2054) afin de décliner une stratégie opérationnelle du SAGE sur le moyen terme (2027). C'est le bureau d'études **AScA** qui sera chargé de cette tâche.

- **Le lot 3** est l'évaluation environnementale. Cette démarche obligatoire est une aide à l'élaboration du schéma par la commission locale de l'eau (CLE). Cette phase a débuté en même temps que le lot 1 et s'achèvera à l'été 2021. Le bureau d'études en charge de ce lot est **ADAGE environnement**.

La révision du sage en 10 étapes :

1. DECISION DE REVISER LE SAGE.

La CLE s'est réunie en juin 2018 et a décidé de réviser les documents du SAGE afin de les rendre cohérents avec les « nouveaux » enjeux locaux, d'assurer une efficacité des actions à engager et de définir une « véritable » stratégie pour le SAGE.

2. LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE RÉVISION.

En juin 2019, les bureaux d'études CESAME et ADAGE en charge respectivement des lot 1 et 3 ont présenté à la CLE la méthodologie et le calendrier de leur mission.

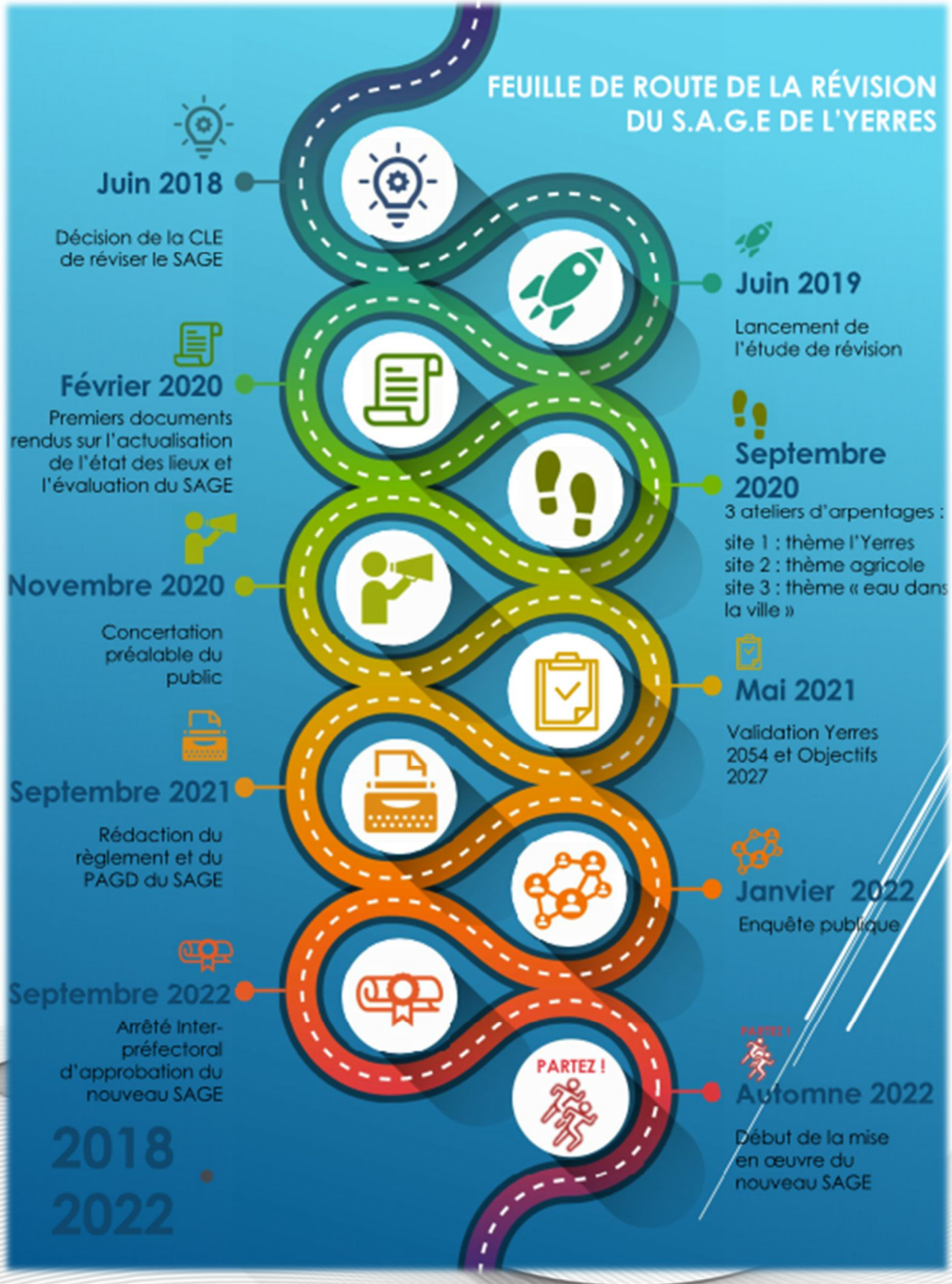

3. L'ÉTAT DES LIEUX, LE BILAN/ÉVALUATION DU SAGE ET L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE.

Suite à la réunion de lancement du 19 juin 2019, le bureau d'étude CESAME a réalisé la mise à jour de l'état des lieux/diagnostic du SAGE ayant pour objectifs l'actualisation de l'état de connaissance du bassin de l'Yerres et la (re)définition des axes prioritaires. Un bilan du SAGE a également été fait en concertation avec les acteurs afin le ressenti de tous en matière d'atteinte des objectifs du SAGE et de la plus-value de celui-ci.

4. LES ATELIERS D'ARPENTAGE.

Le lot 2 de la révision débute avec la réalisation des ateliers d'arpentage, organisés sur trois sites du bassin versant et réunissant les acteurs du territoire. Cette phase a pour objectif de définir en concertation avec les acteurs une vision de leur territoire à long terme pour pouvoir définir à moyen terme des objectifs à atteindre en matière de gestion concertée et équilibrée de l'eau.

5. LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC.

Cette étape obligatoire dans la procédure de révision de SAGE, permettra aux habitants du bassin versant, aux usagers, riverains de s'approprier cet outil de planification et de participer à la réflexion sur la stratégie à adopter sur leur territoire.
La CLE a également souhaité mettre l'accent sur la concertation des acteurs pour donner au SAGE révisé plus d'accroche locale. Les commissions thématiques, mises en place en tout début de la mise en œuvre du SAGE puis arrêtées, seront réactivées. Le travail des commissions thématiques permettra ainsi de réfléchir sur la stratégie collective pour le nouveau SAGE.

6. VALIDATION DE LA VISION YERRES 2054 ET DES OBJECTIFS 2027.

Des ateliers d'arpentage, découlera toute une analyse qui permettra de définir la ligne de conduite du SAGE de l'Yerres et de fonder le socle des prochaines étapes liées à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et règlement.

7. RÉDACTION DES DOCUMENTS DU SAGE.

Cette phase a pour objectif de retranscrire la Stratégie dans les documents du SAGE. Cette étape fastidieuse devra assurer une sécurité juridique des dispositions et règles du SAGE et de sa compatibilité avec le SDAGE Seine-Normandie qui sera normalement adopté avant fin 2021. La concertation est assurée par l'organisation d'ateliers de rédaction et des commissions thématiques.

8. L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

Cette étape mêle la consultation de toutes les instances nécessaires (assemblées et partenaires et du Comité de bassin) et le grand public (enquête publique). Elle permet d'effectuer les dernières modifications et de prendre en compte les éventuels avis et remarques reçus.

9. ADOPTION DU NOUVEAU SAGE.

L'approbation du nouveau SAGE est déterminée par la signature d'un arrêté inter-préfectoral.

10. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE.

Le nouveau SAGE peut être mis en œuvre dès la signature de l'arrêté d'approbation. Une campagne de communication au début de la mise en œuvre assurera une meilleure appropriation du SAGE.

Un planning plus détaillé de la révision du SAGE de l'Yerres est présenté à la fin du document.

Les activités de la cellule animation

Plan d'eau de l'île Panchoût -2019

Les missions de la mise en œuvre du SAGE

L'animatrice du SAGE a été chargée des missions principales suivantes en 2019 :

- **Suivi et accompagnement de la mise en œuvre de l'étude GEMAPI**

Pour rappel, l'étude sur la gouvernance était composée de 4 phases :

- ⇨ Etat des lieux de l'organisation actuelle de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres et étude juridique **(phase terminée en 2017)**
- ⇨ Recensement et Evaluation financière des prestations et travaux nécessaires à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI **(phase finalisée en 2018)**
- ⇨ Proposition de différents scénarios d'exercice de la compétence GEMAPI afin de répondre aux exigences réglementaires **(phase finalisée en 2018)**
- ⇨ Accompagnement adéquat du scénario entériné par la CLE et les EPCI-FP, sous forme de rapports et d'appui-conseil, de la ou des structures qui seront retenues pour assurer la compétence GEMAPI **(phase finalisée en 2019)**

Pour la dernière ligne droite de cette étude, l'animatrice du SAGE a été en charge en 2019 :

- ⇨ D'assurer le suivi du consultant et la bonne circulation de l'information-points téléphoniques hebdomadaires avec le bureau d'étude-relecture des documents-transfert des commentaires-échange de courriels
- ⇨ D'assurer le lien entre le consultant et les acteurs concernés (EPCI en particulier)
- ⇨ D'accompagner la phase de mise en œuvre du scénario
  - Point fixe avec la direction du SyAGE
  - Compte-rendu et documentation du processus-lien avec les services techniques du SyAGE
  - Récolte et diffusion d'informations
  - Participation au groupe de travail interne du SyAGE

- **Le démarrage de la révision du SAGE**

Le travail de l'animatrice s'est porté sur :

- φ La poursuite du travail sur le système de monitoring du SAGE qui a débuté en 2018 et qui consiste à remettre au propre le système de suivi du SAGE en mettant en lien les indicateurs et les objectifs
- φ L'étude des offres des différents cabinets d'études à la suite de l'appel d'offre publié en décembre 2018
- φ L'attribution des marchés, divisés en 3 lots, a été décidée par un Bureau de CLE qui s'est réuni le 12 février
- φ L'organisation des différentes rencontres (CLE, Bureau, points hebdomadaires, entretiens avec les acteurs…) dans le cadre du pilotage et du suivi de l'étude
- φ Le recueil bibliographique de toutes les données nécessaires pour l'actualisation de l'état des lieux, la cartographie et pour faire le bilan du SAGE

- **L'animation des activités récurrentes de la CLE**

- **La coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE**

Le démarrage de la révision du SAGE

Comparatif des actions prévues et réalisées lors de la première année de l'étude de révision

CE QUI ÉTAIT PRÉVU EN 2019

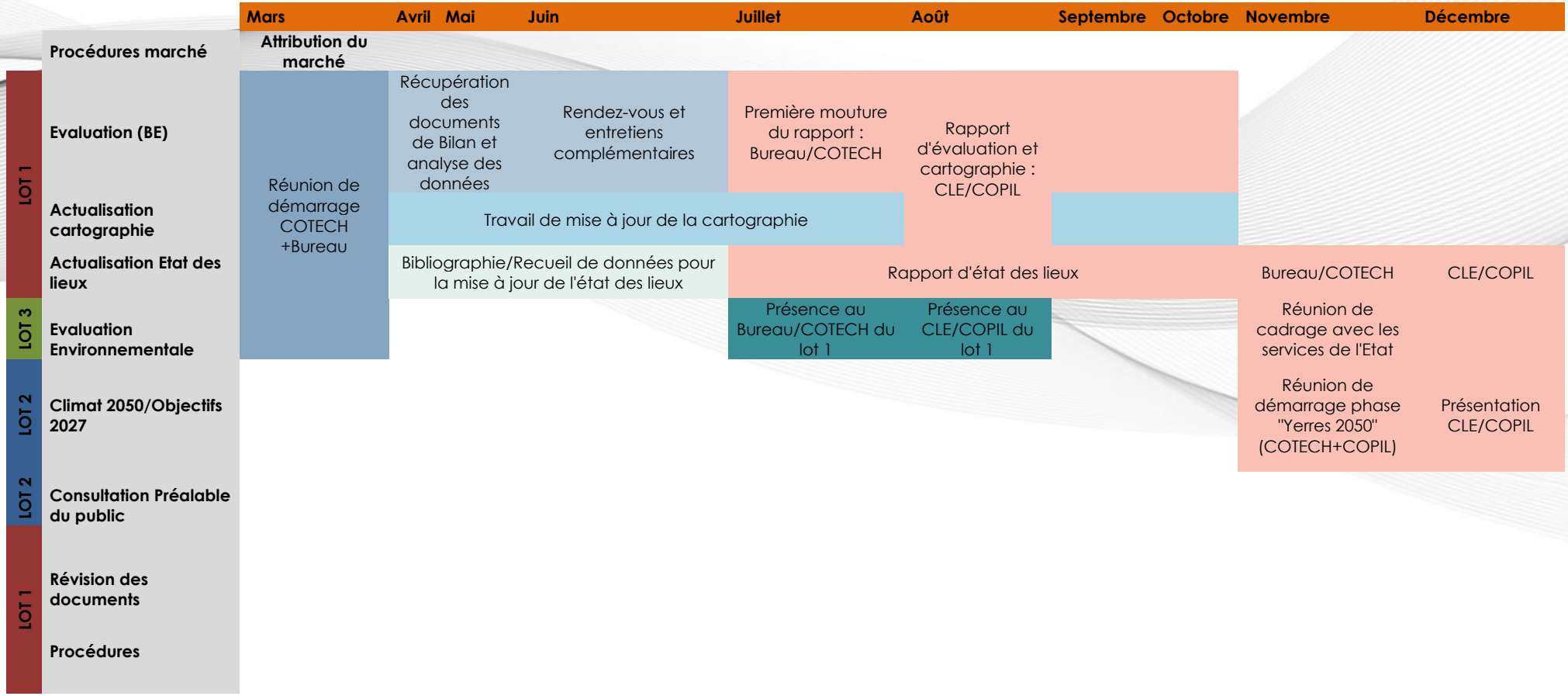

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2019

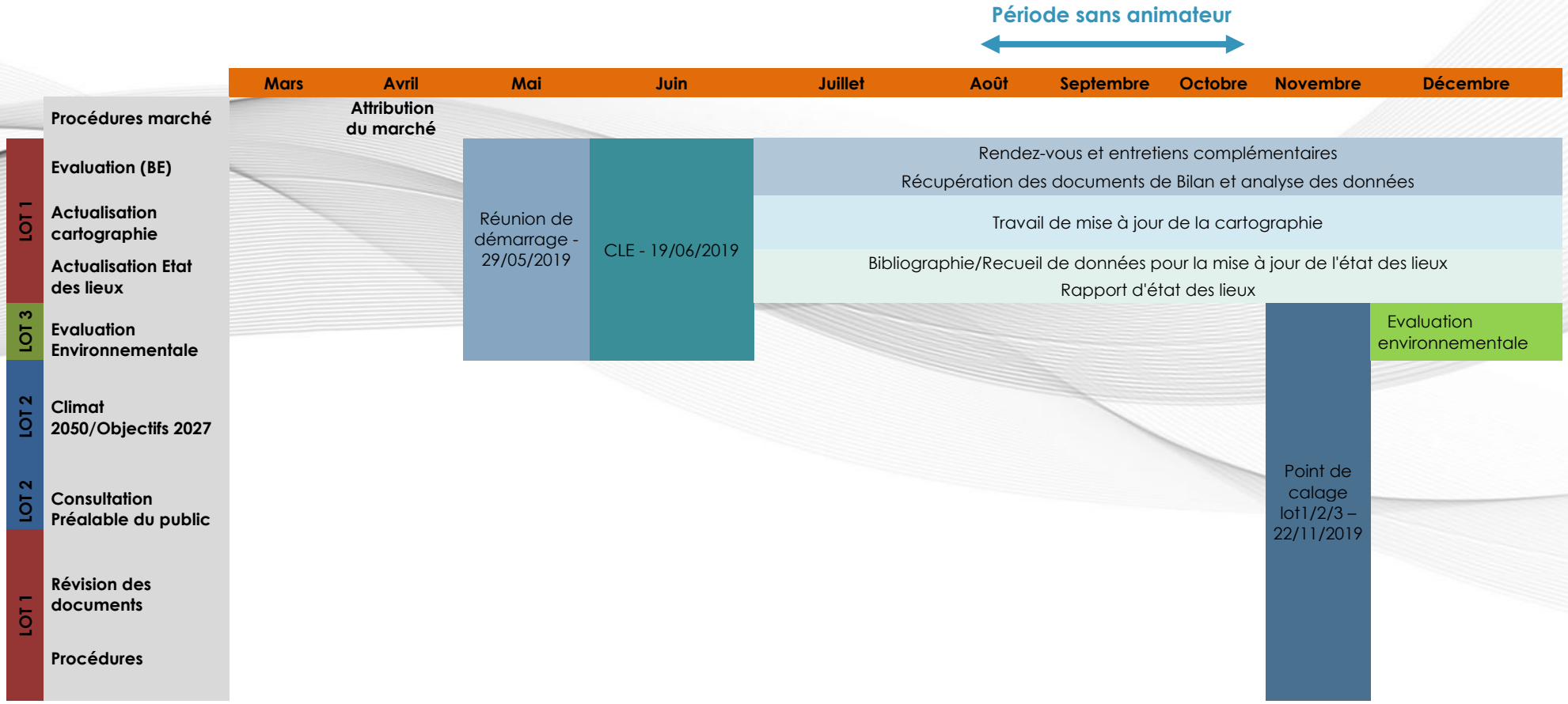

En rose dans le précédent tableau => ce qui a été retardé

Activités récurrentes : les avis

Avis sur les documents d'urbanisme :

Consulté, soit directement par les communes ou par les services des DDT, l'animatrice de la CLE du SAGE a émis un avis, au regard du respect des règles et des préconisations du SAGE, sur les documents d'urbanisme suivant :

TYPES DE DOCUMENT D'URBANISME	COMMUNE OU COLLECTIVITÉ	DATE DE L'AVIS	DEPARTEMENT
PLU	**LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX**	AVRIL	77
PLU mod.	**FONTENAY TRESIGNY**	AVRIL	77
PLU	**ROZAY-EN-BRIE**	AVRIL	77
PLU	**MARLES-EN-BRIE**	MAI	77
PLU	**OZOIR-LA-FERRIERE**	JUILLET	77
PLU	**GRISY-SUISNE**	JUILLET	77
PLU	**MORTCERF**	AOUT	77
PLU	**COUBERT**	AOUT	77
PLU	**LIVERDY-EN-BRIE**	AOUT	77
PLU	**VOULANGIS**	NOVEMBRE	77
PLU	**ARGENTIERES**	NOVEMBRE	77
PLU	**CREVECOEUR-EN-BRIE**	NOVEMBRE	77
PLU	**LES CHAPELLES-BOURBON**	NOVEMBRE	77
PLU	**FEROLLES-ATILLY**	NOVEMBRE	77
PLU	**COUTEVROULT**	NOVEMBRE	77
PLU	**JOUY-LE-CHATEL**	NOVEMBRE	77
PLUi	**COMMUNAUTE DE COMMUNE BASSEE MONTOIS**	AOUT	77
SCoT	**PAYS CRECOIS**	JUILLET	77
PLU	**DRAVEIL**	OCTOBRE	91
PLU	**ÉPINAY-SOUS-SÉNART**	NOVEMBRE	91

D'autres avis ont émis formulé sur les documents suivants :

Permis d'aménager :

Projet chemin des Grimpereaux à Férolles-Atilly – **Avis rendu en AVRIL**
Projet à Férolles-Atilly – **Avis rendu JUILLET**
Projet à Ozoir-la-Ferrière 077 180 18 00002 – **Avis rendu en JUILLET**

Permis de construire :

Projet à Chevry-Cossigny 077 114 19 00004 – **Avis rendu en JUIN**
Projet à Combs-la-Ville – **Avis rendu en JUILLET**
Projet de construction de crèche 91 51 41910016 - **Avis rendu en NOVEMBRE**

Autres avis :

Certificat d'urbanisme opérationnel – 077 122 19 00172 – **Avis rendu en JUIN**
Demande d'autorisation de clôture – Combs-la-Ville – **Avis rendu en AOUT**

Conseil et expertise :

Plusieurs autres demandes ont été traitées (particuliers, bureau d'études, aménageurs, service urbanisme…) concernant des éventuels projets et leurs impacts sur les milieux aquatiques notamment au regard des règles du SAGE. Parmi ces demandes, figurent les dossiers en cours de :

⇨ Lésigny –construction en zone humide (projet du rond-point de l'Europe)

La commune de Lésigny a depuis plusieurs années un projet d'aménagement sur une parcelle située en bordure de la forêt domaniale de Notre-Dame (ZNIEFF). Cette parcelle bien que n'étant pas identifiée comme une zone humide dans l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yerres s'est révélée être une zone humide avérée. Il s'agit d'une repousse de la forêt et la végétation est tout à fait caractéristique des zones humides. Les sondages pédologiques réalisés ont également confirmé le caractère humide de la zone. Des espèces protégées s'y sont installées de manière apparemment pérenne. Pour autant, la commune se doit de combler un grand déficit en logements sociaux et souhaitait bénéficier d'une exception à la règle 1 du SAGE dans ce cadre.
Comme cette exception n'est pas listée dans le règlement du SAGE, il n'était pas possible d'accéder à leur demande. Plusieurs réunions entre le SAGE, la Préfecture et la Mairie de Lésigny ont eu lieu en 2018 ainsi que des visites de terrains. Les services de l'Etat ont approuvé la mise en place d'une PIL (Procédure Intégrée pour le Logement) qui permet de mettre en conformité des documents d'ordre supérieur (y inclus SAGE) pour des projets de construction de logements et de logements sociaux en particulier. La crainte était alors de devoir entreprendre une modification du règlement du SAGE. Il s'avère que cette procédure permet à la commune d'outrepasser le SAGE en faisant inscrire son projet comme une exception au règlement du SAGE au regard de l'intérêt général (construction de logements sociaux) mais sans nécessité de procédure de modification du règlement.

En 2019, une réunion de présentation du dossier Loi sur l'eau a eu lieu sur le sujet en date du **28 novembre**. À la suite de cette réunion, le Bureau s'est réuni le **12 décembre** pour notamment discuter du projet. L'extrait du compte-rendu de Bureau mentionne :

« *M. Geoffroy indique au Bureau, qu'un dossier d'autorisation sera déposé par les aménageurs (Kaufmann & Broad) fin février et invite les membres de la CLE dès à présent à formuler des suggestions pour la prise en compte du règlement du SAGE dans le projet.*
L'animatrice du SAGE prendra contact rapidement avec les bureaux d'études afin d'avoir une première version du dossier.
Concernant la PIL (Procédure Intégrée au Logement) et l'intention de modifier le règlement du SAGE, M. Geoffroy indique que le SAGE a pour but de protéger les zones humides et une modification du règlement ouvrira les champs à d'autres projets impactant ces zones à protéger. De plus, ni le calendrier ni l'opportunité d'une modification du règlement du SAGE n'est à envisager car celui-ci est en pleine phase de révision. M. Geoffroy indique que la CLE a le devoir de faire respecter le règlement du SAGE et en prescrivant des aménagements et/ou des modifications de projet qui tiennent compte des zones humides, c'est un service rendu à la commune.
Ce sera la décision de l'État de procéder à une PIL mais cette procédure étant très lourde, la commune a tout intérêt à prendre en considération les prescriptions de la CLE. Le but pour la CLE étant de convaincre la commune de ne pas engager de PIL. »

À la demande du Président, les membres de la CLE ont été consulté en date du **27 décembre** afin de formuler leurs remarques et avis sur le projet. Le suivi de ce dossier par la CLE est poursuivi en 2020.

⇨ Carrière de Jouy-le-Chatel/ Vaudoy en Brie / RN4

Deux projets ont été validés sur une même parcelle pour l'extension d'une carrière à Jouy-le-Chatel et la construction d'un ouvrage de protection contre les inondations en travers de la Visandre pour protéger l'entrée de la ville. Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet. Les conclusions de la derrière réunion en date du 26 septembre mentionnent que la DDT de Seine-et-Marne se concertera en interne afin de voir quelle suite administrative donner aux projets. Aussi, la DiRiF réalisera des études faune/flore et se mettra en contact avec la DDT concernant la complétude de l'étude de danger.

Les dossiers de déclaration reçus pour information :

TYPES DE DOSSIER Au titre de la Loi sur l'Eau	INTITULÉ	COMMUNE	DEPARTEMENT
DÉCLARATION	RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LA COMMUNE DE JOUY-LE-CHATEL	JOUY-LE-CHATEL	77
DÉCLARATION	REGULARISATION D'UN PUITS EXISTANT POUR LES PRELEVEMENTS D'EAU D'IRRIGATION DANS LA NAPPE DU CHAMPIGNY SUR LA COMMUNE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	77
DÉCLARATION	EXPLOITATION D'UN FOURRAGE D'IRRIGATION SUR LA COMMUNE DE COURPALAY	COURPALAY	77
DÉCLARATION	DEMANDE DE REGULARISATION DE 3 PIEZOMETRES DANS LE CADRE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE RETRAITE, RUE DES SAULES A MONTGERON	MONTGERON	77
DÉCLARATION	RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE QUIERS	QUIERS	77
DÉCLARATION	CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION SUR LA COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS	BAILLY-ROMAINVILLIERS	77
DÉCLARATION	CONSTRUCTION D'UN LOT DE 25 HABITATIONS A FONTENAY-TRESIGNY	FONTENAY-TRESIGNY	77
DÉCLARATION	CREATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA COMMUNE DE MAISON-ROUGE	MAISON-ROUGE	77
DÉCLARATION	CREATION D'UN PARC RELAIS SUR LE TERRITOIRE DE MARLES-EN-BRIE ET REAMENAGEMENT DE LA GARE	MARLES-EN-BRIE	77
DÉCLARATION	DOSSIER DE DECLARATION D'AMENAGEMENT RUE BRIE-COMTE-ROBERT A PERIGNY-SUR-YERRES	PERIGNY-SUR-YERRES	94
DÉCLARATION	PROJET DE PROTECTION DU COLLECTEUR DE TRANSPORT D'EAUX USEES, RUE DES LIEVRES, DANS LE LIT DU REVEILLON	BRUNOY	91
DÉCLARATION	RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET DU FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DU REVEILLON ET DE SES AFFLUENTS - SUPPRESSION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE OH 15	BRUNOY	91
DÉCLARATION	REGULARISATION DE 2 PIEZOMETRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA GARE DE VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	91
DÉCLARATION	DECLARATION D'UN DISPOSITIF D'EPUISEMENT DE FOND DE FOUILLE ET REGULARISATION DE 4 PIEZOMETRES	BRUNOY	91
DÉCLARATION	REGULARISATION DE 2 PIEZOMETRES	BRUNOY	91
DÉCLARATION	REGULARISATION DE 4 PIEZOMETRES	BRUNOY	91

Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres

Les réunions de consultation des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme :

- Réunion pour le DOO du SCoT Marne et Gondoire – **15 JANVIER**
- PLU de Marles-en-Brie – **17 JANVIER**
- PLU de Rampillon – **5 FÉVRIER**
- PLU de CLOS-FONTAINE – **18 MARS**
- PLU de CHATEAUBLEAU – **19 MARS**
- PLU de GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS - **19 MARS**
- PLU de QUIERS - **20 MARS**

Les réunions de coordination externe :

- Assemblée Forum du Champigny – **7 FEVRIER**
- Réunion préparatoire pour le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Yerres – **28 MARS**
- Réunion acteurs à Nanterre – **12 AVRIL**
- Réunion sur la stratégie de protection des captages prioritaires du centre Seine-et-Marne – **19 AVRIL**
- Séminaire des animateurs SAGE – AESN – **22 au 24 AVRIL**
- Groupe régional SAGE – **16 MAI**
- Forum des acteurs de l'eau – **2 JUILLET**
- Diagnostic participatif – Forum du Champigny – **13 JUIN et 17 JUIN**
- Comité de suivi du PDE 77 – **6 JUIN**
- Assemblée générale Aqui'Brie – **28 JUIN**
- Conseil d'Administration d'Aqui'Brie relatif au Contrat Eau et Climat Champigny – **28 JUIN**
- Comité de suivi du plan d'actions de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres – **11 JUIN**
- Atelier Présentation de l'outil « Rés'eau-lution diffuse » - **1er AOUT**
- Réunion d'information GEMAPI aux Présidents d'EPCI – **4 NOVEMBRE**
- Journée d'échanges régionale Natura 2000 – **5 NOVEMBRE**
- Réunion financeurs AESN **– 5 NOVEMBRE**
- Rencontre technique départementale – la prévention et la gestion des inondations – dept. 77 – **18 NOVEMBRE**
- Réunion de présentation Aqui'Brie – **26 NOVEMBRE**
- Réunion groupe de travail PDE Espèces exotiques envahissantes – **5 DECEMBRE**
- Présentation générale du Plan d'Actions de captage Fosse de Melun et Basse Vallée de l'Yerres **– 9 DECEMBRE**

Les réunions de coordination interne :

- Participation à la coordination « interne » : contrats de Bassin, PAPI, réunion inter pôle, réunion d'articulation interne avec le SAGE
- Points fixes hebdomadaires avec les animateurs de Contrats de Bassin et le PAPI
- Participation au COTECH du **26 FÉVRIER** et au COPIL du **10 AVRIL** du contrat de bassin Yerres aval
- Participation au COPIL bilan du contrat de bassin Yerres amont le **3 JUILLET**
- Participation au COTECH du **22 JANVIER** et au COPIL du **2 OCTOBRE** du PAPI (le SAGE était représenté par l'animateur du contrat de bassin Yerres amont du fait du départ de l'animatrice) complet de l'Yerres

- ⇨ Réunion de suivi GEMAPI avec le Comité de Direction du SyAGE le **22 JANVIER**
- ⇨ Réunion d'informations sur la GEMAPI aux services techniques du SyAGE le **22 JANVIER**
- ⇨ Réunion interne GEMAPI du **29 JANVIER**
- ⇨ Réunion sur le programme d'actions GEMAPI aux services techniques du SyAGE du **14 FÉVRIER**
- ⇨ Réunion du Comité de Direction du SyAGE sur la discussion autour du changement des statuts du **26 FÉVRIER**
- ⇨ Groupe de travail avec les services techniques du SyAGE sur la GEMAPI **–** le **16 MAI**
- ⇨ Groupe de travail avec les services techniques du SyAGE sur la GEMAPI – le **26 MAI**

Les réunions de sollicitation pour conseil et/ou avis :

- ⇨ Réunion sur les zones d'expansion des crues sur la Visandre en vue de protéger la RN4 – **8 AVRIL et 26 SEPTEMBRE**
- ⇨ Réunion point inondation sur la commune de Lésigny – **7 NOVEMBRE**
- ⇨ Réunion présentation Procédure Intégrée au Logement -Lésigny – **28 NOVEMBRE**
- ⇨ Comité consultatif Villages Nature – **10 DECEMBRE**
- ⇨ Réunion projet de salle de gymnastique – Lésigny – **11 DECEMBRE**

Les rencontres dans le cadre de la GEMAPI

- ⇨ Réunion Bureau communautaire Val d'Europe Agglomération– GEMAPI – **9 MAI**
- ⇨ Réunion GEMAPI – Commission environnement élargie au Bureau communautaire – CC Les Portes Briardes – **12 JUIN**

Les points téléphoniques :

- ⇨ Plusieurs points téléphoniques pour le cadrage avec CESAME entre le **28 mai et le 21 juin**
- ⇨ Point téléphonique de cadrage de l'étude de révision du SAGE avec les 3 bureaux d'études en charge du marché – **22 NOVEMBRE**

Les points de coordination avec le Président du SAGE :

- ⇨ Réunion et entretien avec le chargé d'étude pour le lot 1 de la révision (M. Droin de CESAME), M. Chalaux (SyAGE) et Guy Geoffroy - **28 AOUT**
- ⇨ Point de présentation de la nouvelle animatrice de la CLE au Président – **11 DECEMBRE**

Gouffre du Bréon - 2017

Les activités de la CLE

Les dates clés de 2019

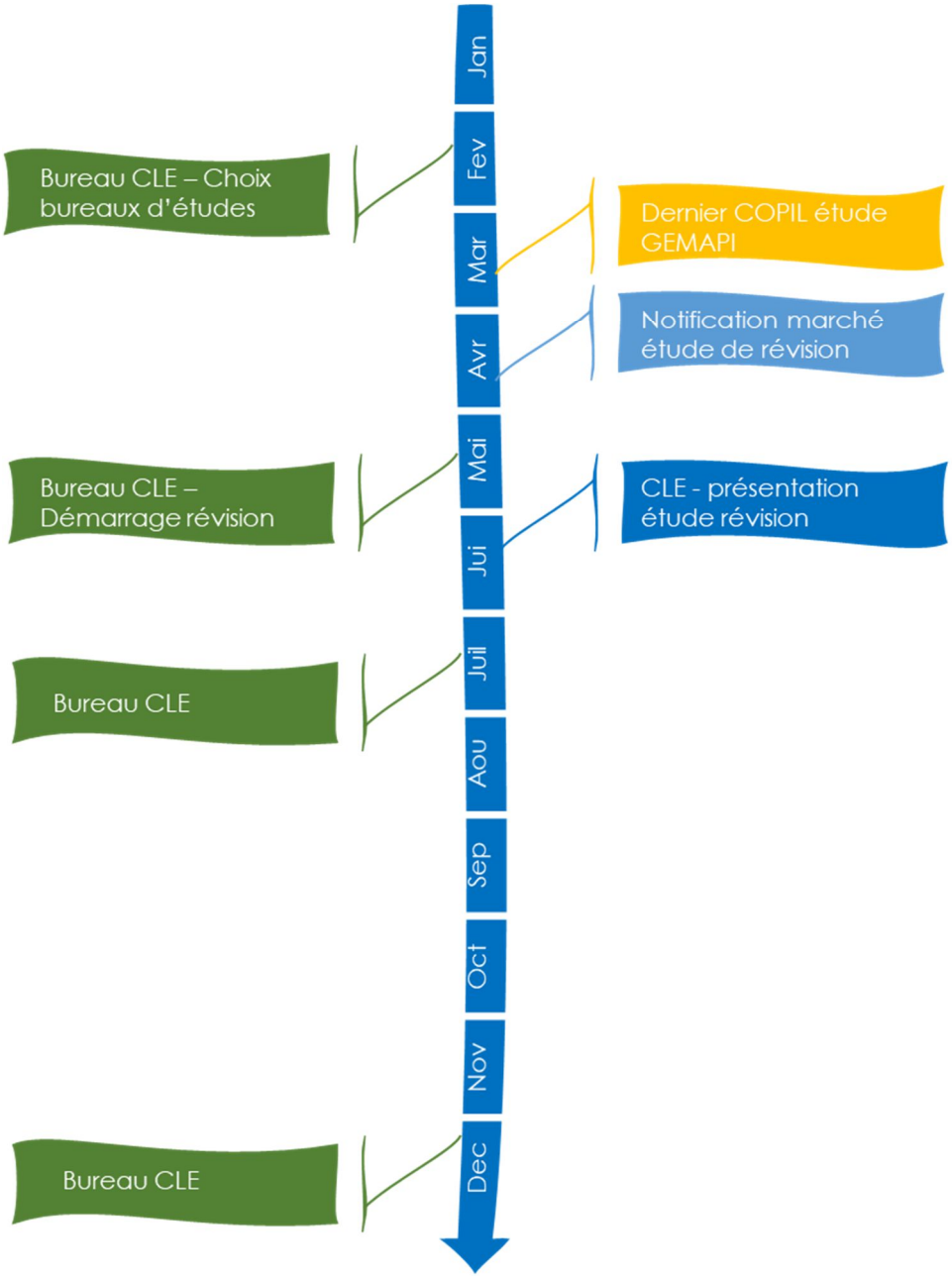

Les réunions

Les Comités de Pilotage :

⇨ Le dernier COPIL de l'étude de Gouvernance s'est déroulé le **26 MARS**

L'ordre du jour était :

- φ Présentation d'une proposition de statuts
- φ Présentation de la représentation
- φ Présentation de la clé de cotisation
- φ Présentation des évolutions de la prospective financière

⇨ Le COPIL du contrat de bassin Yerres amont s'est déroulé le **3 JUILLET**
⇨ Le COPIL du contrat de bassin Yerres amont du 10 avril
⇨ Le COPIL du PAPI complet du 2 octobre

Les Comités Techniques :

⇨ Le comité technique de la deuxième année de mise en œuvre du contrat de bassin Yerres aval qui s'est tenu le 26 février.
⇨ Le comité technique du PAPI complet du 22 janvier.

Les Commissions Locales de l'Eau :

⇨ La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois le **19 MAI**

L'ordre du jour était :

- φ Rencontre avec le bureau d'étude CESAME en charge de la réactualisation de l'Etat des lieux et de l'évaluation du SAGE
- φ Présentation de la méthodologie de travail du bureau d'étude qui réalisera également la rédaction des documents du SAGE après la phase de prospective
- φ Présentation de l'articulation de ce travail
- φ Présentation de la démarche d'évaluation environnementale par le bureau d'études ADAGE
- φ Discussions

Les Bureau de la CLE :

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **12 FEVRIER.**

L'ordre du jour était :

- φ Un Dossier Loi sur l'Eau pour un projet de forage sur Quiers
- φ Présentation des offres soumises dans le cas de la réponse à l'appel d'offre pour la Révision du SAGE
  - Échange sur leurs qualités et leurs faiblesses
  - Échange et validation autour de la proposition d'évaluation de ces offres
  - Validation du choix d'un bureau d'étude pour chacun des trois lots

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **29 MAI**

L'ordre du jour était :

- φ Historique du SAGE
- φ Présentation des bureaux d'études
- φ Contenu de la mission :
  - Les différentes phases
  - Planning prévisionnel

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **8 JUILLET**

L'ordre du jour était :

- φ Avis et discussion sur le dossier d'autorisation environnementale déposée par Suez RV France concernant la poursuite de l'exploitation et l'extension d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux existantes et la création d'un Installation de Stockage de Déchets Dangereux ainsi que d'une usine de stabilisation

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **12 DECEMBRE**

L'ordre du jour était :

- φ Dossier Loi sur l'Eau d'autorisation pour la régularisation d'un forage d'irrigation
- φ Point d'avancement sur l'étude de révision du SAGE
- φ Projet de PIL (Procédure Intégrée au Logement) de la commune de Lésigny
- φ Questions diverses

Activités récurrentes : les avis

Dossiers règlementaires Loi sur l'Eau :

⇨ Les avis du Bureau de la CLE du 12 février 2019 - Combs-La-Ville

Extrait de l'avis – Dossier d'autorisation de forage – SCEA de Quiers

…À la suite de la présentation du projet et aux discussions qui s'en sont suivies, considérant que le prélèvement de l'agriculture et de ce projet en particulier est très faible au regard des prélèvements pour la production d'eau potable, le bureau de **la CLE émet un avis favorable** au dossier d'autorisation de forage…

Extrait de l'avis – Dossier d'autorisation de forage – EARL de la Ferme de la Tour - Courpalay

…À la suite de la présentation du projet et aux discussions qui s'en sont suivies, considérant que le prélèvement de l'agriculture et de ce projet en particulier est très faible au regard des prélèvements pour la production d'eau potable, le bureau de **la CLE émet un avis favorable** au dossier d'autorisation de forage…

⇨ L'avis de la CLE du 23 avril 2019

Extrait de l'avis - Projet de restauration de la continuité écologique sur les Moulins de Varennes et …Vaux-la-Reine (Commune de Combs-La-Ville et Varennes-Jarcy).

Après échanges avec les services du SyAGE, ces derniers se sont engagés à conserver le contact avec le Kayak Epinay Club au long de la réalisation du projet pour que la mise en œuvre du projet puisse permettre de coordonner les enjeux N°1 et N°5. Au regard de ces éléments, **la CLE émet un avis favorable** au projet de restauration de la continuité écologique sur les Moulins de Vaux-la-Reine et Varennes porté par le SyAGE…

⇨ Les avis du Bureau de la CLE du 8 juillet 2019

Extrait de l'avis - Demande d'Autorisation Environnementale - ISDND, ISDD et Usine de Stabilisation - Suez

…Une demande d'avis a été envoyée en date du 11 juin 2019 par les services instructeurs de l'Unité Départementale de la DRIEE à la Commission Locale de l'Eau sur un dossier d'autorisation environnementale déposée par Suez RV France concernant la poursuite de l'exploitation et l'extension d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux existantes et la création d'un Installation de Stockage de Déchets Dangereux ainsi que d'une usine de stabilisation. Les communes du SAGE concernées sont Soignolles en Brie et Yèbles.

La CLE disposant règlementairement parlant de 45 jours pour rendre un avis, a réuni son bureau en date du 8 juillet 2019.

L'avis du Bureau de la CLE sur ce dossier est défavorable…

Extrait de l'avis - Projet de restauration de la continuité écologique : effacement des clapets du Plessis-Feux-Aussoux et de Evry-Grégy sur Yerres

…Au regard de ces éléments, **la CLE émet un avis favorable** au projet de restauration de la continuité écologique et à l'effacement des clapets du Plessis-Feux-Aussoux et de Evry-Grégy…

⇨ **Les avis du Bureau de la CLE du 12 décembre 2019**

Extrait de l'avis - Dossier d'autorisation pour la régularisation d'un forage d'irrigation sur la commune de Jouy-le-Chatel

Le bureau de la CLE de l'Yerres s'est réuni le 12 décembre 2019 et prend acte du dossier de régularisation du forage d'irrigation. Suite à la présentation du projet et aux discussions qui s'en sont suivies, considérant que le volume d'eau prélevé par l'ouvrage sera intégré dans le quota de prélèvement du pétitionnaire, le bureau de **la CLE émet un avis favorable au dossier assorti de quelques recommandations**…

Synthèse des activités récurrentes du SAGE :

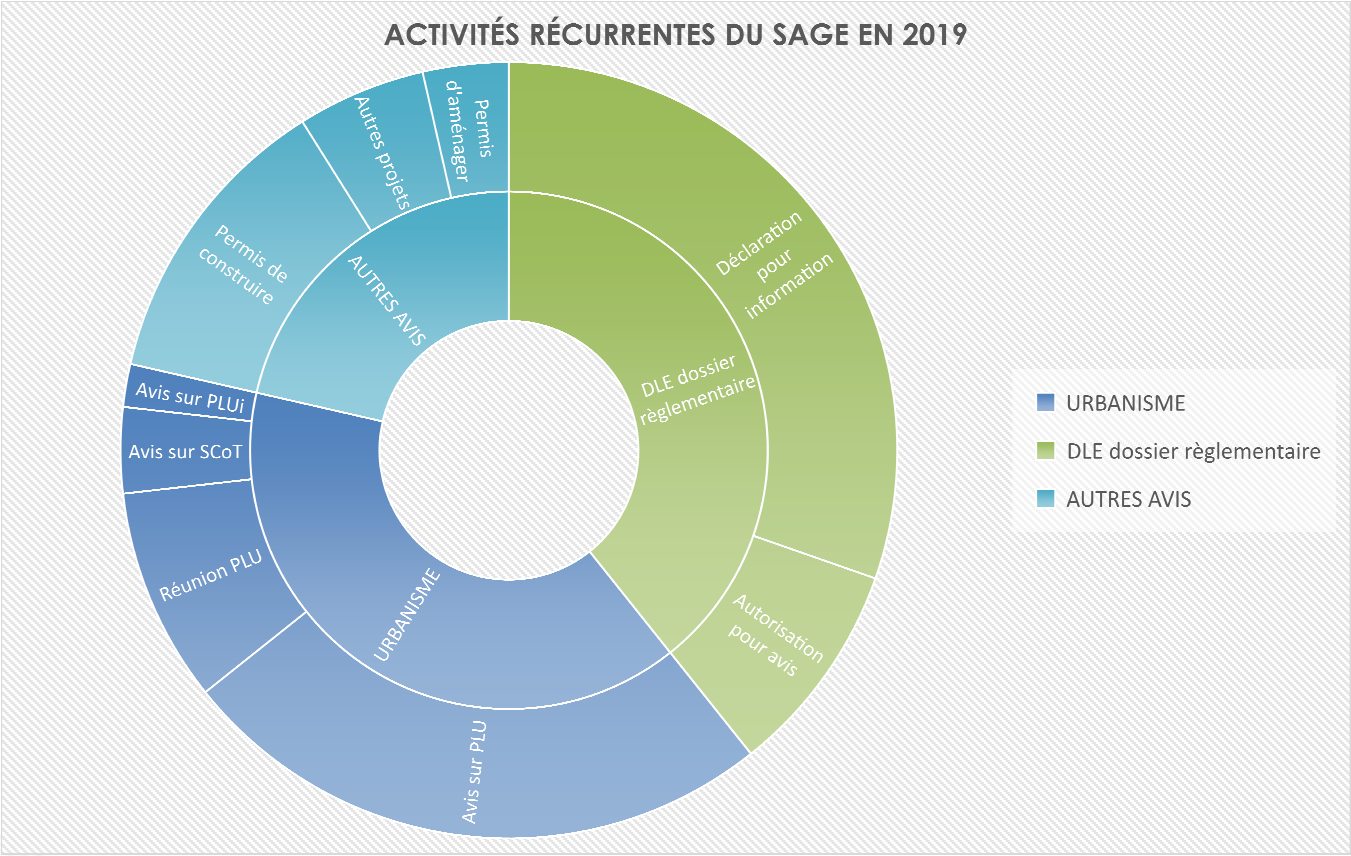

RAPPORT
D'ACTIVITES 2019

Le SAGE en action

L'Yerres à Soignolles-en-Brie

Les actions des contrats

L'atteinte des objectifs du SAGE passe par la mise en œuvre d'actions opérationnelles, portées par les acteurs du bassin versant. La mobilisation des acteurs est assurée par les outils contractuels que sont les contrats de bassin Yerres amont 2014-2018 et Yerres aval 2017-2022.

Un outil global intitulé Contrat Territorial Eau et Climat Trame Verte et Bleue (CTEC- TVB) de l'Yerres est en cours d'élaboration avec les services de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. C'est un contrat unique qui remplacera les deux contrats de bassin de l'Yerres. En attendant, le contrat de bassin Yerres aval reste opérationnel.

Extrait du bilan global du contrat de bassin Yerres amont 2014-2018 qui s'est achevé fin décembre 2018 :

Le contrat de bassin de l'Yerres amont et de ses affluents comprend 232 actions répartis par enjeux du SAGE. Entre 2014 et 2018, période d'application du contrat, 70 actions ont été totalement réalisées (30%) et 63 sont en cours de réalisation (27%). Plus de la moitié des actions est donc engagée.

Cependant, il reste 99 actions qui n'ont pas été réalisées, la majorité (54 actions) étant dans l'enjeu A : restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau.

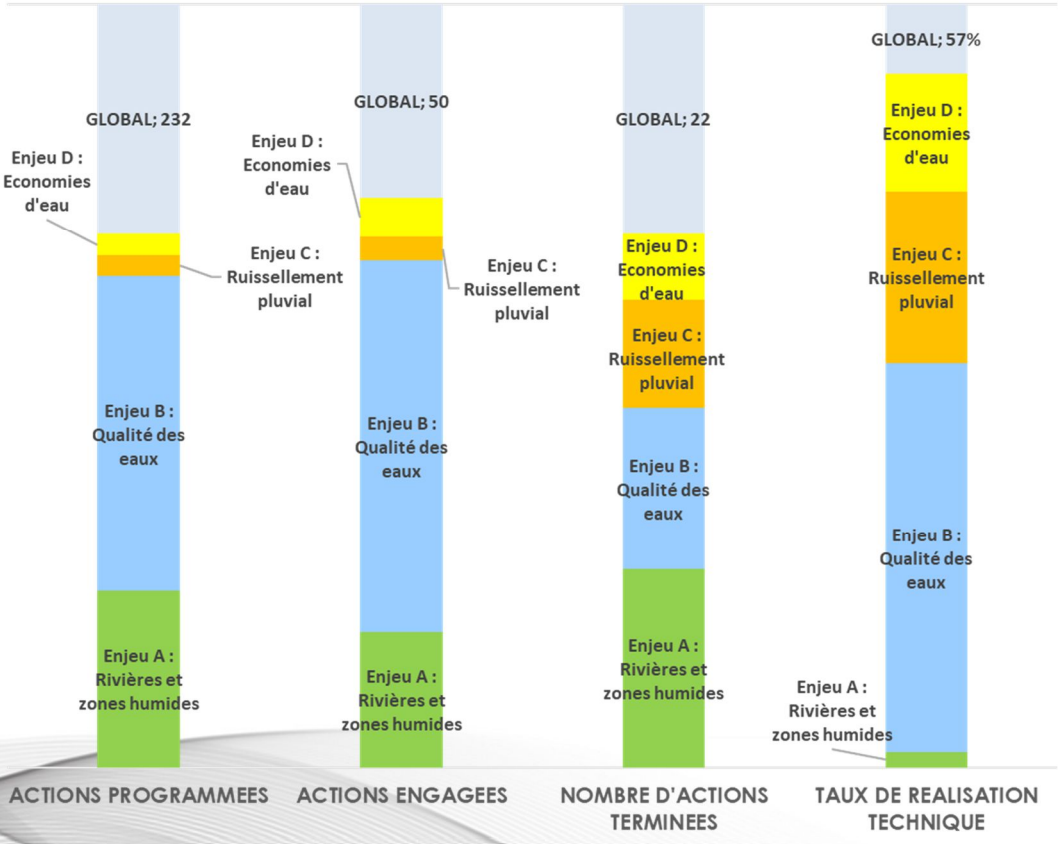

Tableau bilan 2019 du contrat de bassin Yerres aval 2017-2022 :

Pour le contrat de bassin de l'Yerres aval et du Réveillon 2017-2022, l'avancement technique sur la période du **01/01/2017** au **31/12/2019** est le suivant :

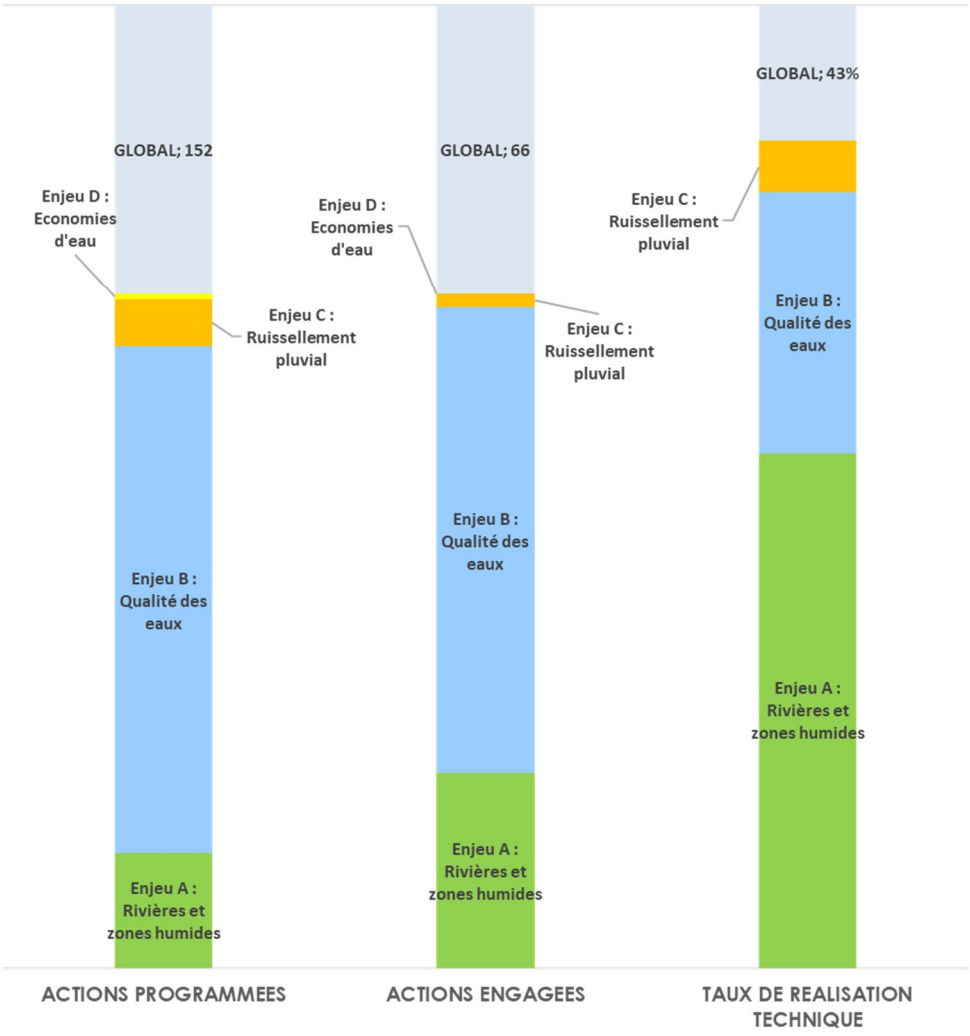

Les perspectives du SAGE en 2020

Lavoir sur l'Yerres à Rozay-en-Brie

Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées

Axe de travail	Activités	Prévisionnel		Réalisation	
Animation CLE	Organisation CLE / CMOS	6	23%	6	20%
	Organisation Bureau CLE	6		6	
	Point fixe avec le président de la CLE	3		2	
	Portés à connaissance et réunion PPA	5		7	
	Avis PLU/SCOT	10		9	
	DLE	10		10	
	Rédaction du rapport d'activité 2019	2		1	
	Courrier + compte-rendu	5		2	
	Réflexion autour d'un système d'information sur l'eau sur le bassin-versant de l'Yerres	3		0	
Révision du SAGE	Bilan du SAGE (recueil de données et première ébauche)	10	35%	10	54%
	Procédure d'Appel d'offre	8		50	
	COPIL / COTECH	10		3	
	Suivi du consultant (échange d'information, courriel, réunion, relecture des documents, transfert des commentaires etc.)	30		45	
	Coordination des acteurs de l'étude (rencontres, facilitation etc.)	15		10	
	Rencontres avec les services de l'Etat	3		1	
Coordination avec les acteurs du bassin-versant	Réunion de coordination interne (points fixes SyAGE, contrats de Bassin, PAPI)	10	11%	10	11%
	Conseils aux communes	5		5	
	Réunions projets partenaires (Captage de la Fosse de Melun, Forum des rivières d'IDF, etc..)	10		10	
Etude GEMAPI	Appui à la mise en œuvre du scénario	20	19%	25	13%
	Appui aux réunions de COPIL	2		2	
	Rencontre avec les syndicats de rivières	5		0	
	Lancement de l'étude "Affluents" (procédures d'appel d'offre, analyse, accompagnement du BE)	10		0	
	Rencontres avec les EPCI-FP	5		1	
RH	Formation (préparation au concours d'ingénieur territorial)	20	12%	0	2%
	Concours	2		0	
	Séminaires animateurs de SAGE (AESN, DRIEE, EPTB)	5		5	
TOTAL		**220**	**100%**	**220**	**100%**

Les grandes lignes pour 2020

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite de l'étude de révision du SAGE. Les premiers rendus de la première partie du lot 1 sont attendus pour le 1er trimestre 2020. Le démarrage du lot 2 suivra de près, avec l'organisation des ateliers d'arpentage qui auront pour but, à travers la concertation des acteurs du territoire, d'identifier les enjeux et les grandes orientations du SAGE. L'adaptation au changement climatique constituera la base des réflexions à mener pour cette étape.

Les Commissions Thématiques qui avaient été abandonnées en début de mise en œuvre du SAGE se verront réactivées cette année. Outil de concertation avéré, ces commissions permettront un réel travail collaboratif sur les objectifs, qui devront être cohérents avec les enjeux nouveaux ou non, que devra se fixer le nouveau SAGE.

Du fait des élections municipales prévues en 2020, le collège des représentants des élus de la CLE se verra renouvelé. L'opportunité de revoir la composition de la CLE sera saisie. En effet, une modification de la composition de la CLE est également nécessaire au vu de la dissolution des syndicats de rivière au 1er janvier 2020. Bien réfléchie, cette recomposition permettre également de redynamiser la CLE et peut-être de mieux réussir à atteindre les objectifs du SAGE.

Le SyAGE, structure porteuse du SAGE de l'Yerres, prendra en cette année 2020, la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres et deviendra EPAGE. Dans ce cadre, l'articulation étroite avec les services du Syndicat sera poursuivie.

Un travail important avec le SyAGE, les maîtres d'ouvrage du bassin versant, les élus et tous les partenaires et acteurs locaux est à prévoir afin de réussir l'émergence du Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Yerres. Cet outil opérationnel portera les actions du SAGE et sera indispensable pour l'atteindre de ses objectifs.

L'installation de nouveaux élus du territoire induira une intensification de la communication globale sur la mise en œuvre du SAGE et sa révision pour faciliter l'appropriation de cet outil. Plusieurs réunions de présentations aux élus et aux représentants des EPCI seront planifiées. Le site internet ainsi que l'identité visuelle du SAGE seront actualisés.

Projets en cours et à poursuivre :

⇨ L'étude de révision du SAGE de l'Yerres

Un calendrier détaillé des étapes de cette étude en 2020 est présenté à la fin de ce document. La feuille de route de 2020 présente également les objectifs et les missions pour la phase de révision. Les étapes attendues en 2020 sont :

- φ Le rendu des rapports bilan/évaluation du SAGE, actualisation de l'état des lieux et de l'atlas cartographique
- φ Le démarrage de la phase prospective sur l'adaptation au changement climatique de la révision avec l'organisation, la préparation et la réalisation de 3 ateliers d'arpentage, la réalisation de 4 Commissions thématiques, les 3 ateliers de concertation préalable. Le produit des étapes de cette phase durant cette année est le rapport sur la note préparatoire sur la vision 2054 du territoire
- φ Un travail est également à faire pour la collaboration des lycées pendant cette phase prospective.

⇨ Lésigny –construction en zone humide (projet du rond-point de l'Europe)

Le projet est suivi par la CLE en 2020. Un avis de la CLE devra être rendu au 1er trimestre 2020. Une réunion entre la commune de Lésigny et le Président du SAGE est également à prévoir.

À la suite, des derniers échanges avec la commune de Lésigny, les informations suivantes a été communiquées à la CLE :

- ⇨ La demande d'autorisation a été déposée auprès de la DDT par K&B le 27 février 2020 ;
- ⇨ Sur le fond, le projet reste identique ;
- ⇨ Le dossier d'évaluation environnementale comporte les pièces suivantes :
  - Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
  - Étude d'impact ;
  - Demande de défrichement ;
  - Demande de dérogation espèces protégées ;
  - Dossier zone humide (qui a fait l'objet de certaines modifications après échange avec la DDT et ceci par rapport à la version de fin décembre
- ⇨ Parallèlement, la demande de permis de construire a été déposée en mairie à la même date.
- ⇨ Enfin pour la PIL, la mairie de Lésigny va notifier les personnes publiques associées et procéder à la saisine de l'autorité environnementale.

⇨ Zones Humides –Mesures d'accompagnement – En suspens et à reprendre en 2020

À la suite du projet d'aménagement de l'échangeur SANEF sur l'autoroute A4, des mesures de compensations ont été identifiés. Il était nécessaire en outre de compléter ces mesures par des mesures d'accompagnement. Le choix retenu a été de mener une étude d'acquisition de connaissances sur les zones humides et de compléter ainsi par une étude approfondie sur un territoire le travail d'inventaire du SAGE. Cette étude sera menée par Biotope sur les unités fonctionnelles de zones humides au nord de Tournan en Brie. En effet, des UF connaissent une pression urbaine forte et une délimitation plus précise pourra permettre à termes de mieux protéger les zones humides avérées.

⇨ **Autres projets à suivre**

- φ Construction d'un lotissement à Presles-en-Brie sur une OAP où une zone humide est localisée
- φ L'extension de villages Nature
- φ La construction d'une Maison du Département à côté de la gare à Montgeron
- φ L'extension du pôle logistique du Val Bréon

Études en cours et à poursuivre :

⇨ **Acquisition de connaissances – Elargissement de l'étude BABY sur tous les affluents de l'Yerres**

Dans le cadre du contrat de bassin amont, il était prévu la réalisation d'une étude hydromorphologique sur la Barbançonne, l'Avon, le Bréon et l'Yvron. À la suite de difficultés de conventionnement, cette étude était en arrêt. Dans le cadre de la prise de compétence de la GEMAPI par le SyAGE, il semblait intéressant de pouvoir relancer cette étude sur l'intégralité des affluents de l'amont.
La CLE portera la première partie de l'étude consacrée à l'acquisition de connaissances tandis que les services techniques du SyAGE piloteront la phase de définition du plan d'actions et des travaux. Dans cette perspective un travail de calibrage financier de l'étude a été réalisé et le cahier des charges est en cours d'adaptation (lancement de l'étude prévue au 4ème trimestre 2020).

Projets en cours, à poursuivre, à lancer :

⇨ **Renforcement de l'articulation et du partenariat avec Aqui'Brie avec la mise en place d'une convention de partenariat**

⇨ **Travail collaboratif sur l'élaboration du CTEC-TVB de l'Yerres**

⇨ **Articulation avec le PAPI sur les dossiers de Zone d'Expansion des Crues de la Forêt d'Armainvilliers et Bois de Rosay**

⇨ **Articulation avec le DOCOB Natura 2000 de l'Yerres amont**

⇨ **Suivi du processus de construction du nouveau SDAGE Seine-Normandie**

⇨ **Suivi des préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme et bancarisation des zones humides**

⇨ **Travail sur le plan de communication du SAGE**

La feuille de route prévisionnelle pour 2020

FEUILLE DE ROUTE :
SAGE 2020

Mission d'animation	Description	Avec qui ?	Objectifs	Temps passé	
			Nombre/an	(Nombre de jour)	
Mise en œuvre SAGE	**Urbanisme**				
	Avis PLU		15	7	3%
	Avis PLUi		2	4	2%
	Avis SCoT		4	8	4%
	Porté-à-connaissance		5	5	2%
	Conseil permis aménager		5	2,5	1%
	Conseil permis construire		5	2,5	1%
	Conseil projet aménagement		5	2,5	1%
	Dossiers Loi sur l'Eau				
	Avis sur Autorisation		10	10	5%
	Lecture dossier déclaration		20	5	2%
	Avis sur autres projets		10	2	1%
	Vie du SAGE				
	Organisation CLE		2	4	2%
	Organisation Bureau CLE		5	4	2%
	Point fixe avec le DST SyAGE		Hebdo.	5	2%
	Point fixe avec le Président du SAGE			2	1%
	Courriers, compte-rendus et relevés de décision			6	3%
	Rapport d'activités annuel		1	3	1%
	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)			5	2%
Révision SAGE	Pilotage étude / suivi consultants			40	18%
	Recueil données			5	2%
	Synthèse données	Bureau études		5	2%
	Organisation/préparation ateliers arpentage	Bureau études		15	7%
	Organisation/préparation ateliers lycées	Bureau études		10	5%
	Organisation/préparation concertation préalable	Bureau études et CNDP		10	5%
	Organisation/animation Commissions thématiques		4	4	2%
	CLE révision	Bureau études	2	2	1%
	Bureau CLE révision	Bureau études	2	2	1%
	Refonte système monitoring	Bureau études		5	2%
Coordination avec les acteurs du bassin versant	Rencontres avec les EPCI-FP		10	8	4%
	Rencontres avec les services de l'État		5	2,5	1%

	Rencontres avec autres partenaires		10	10	5%
	Réunion de coordination interne (articulation interservices…)		15	7,5	3%
	Réunions niveau régional		2	2	1%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE…)		10	7	3%
Communication	Communication globale auprès des partenaires (mise en oeuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)			2	1%
Formation	Formations			2,5	1%
	Séminaires animateurs du SAGE			3	1%
				220	100%

Annexes

Continuité écologique sur le Bréon - 2017

Point sur le financement

Les dépenses pour l'année 2019 sont celles liées à l'animation du SAGE, aux frais de fonctionnement et à la réalisation des études.

Une convention d'aide entre la structure porteuse et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie définit les conditions financières d'animation du SAGE de l'Yerres pour sa phase révision. Celle-ci a débuté en 2017 et s'est achevée fin décembre 2019. L'aide en 2019 a été attribué pour le lancement et le suivi de l'étude de révision et correspond à 50% du montant des frais déclarés (73 000 € TTC) soit 36 500 €.

Une seconde convention d'aide a été attribué pour l'étude de révision cette fois-ci. Cette aide correspond à 80% du montant déclaré de l'étude de révision (348 000 € TTC) soit 278 400€. Cette convention a pris effet le 18 juillet 2019 et s'achèvera le 17 juillet 2022.

Carte du bassin versant

PÉRIMETRE DU SAGE

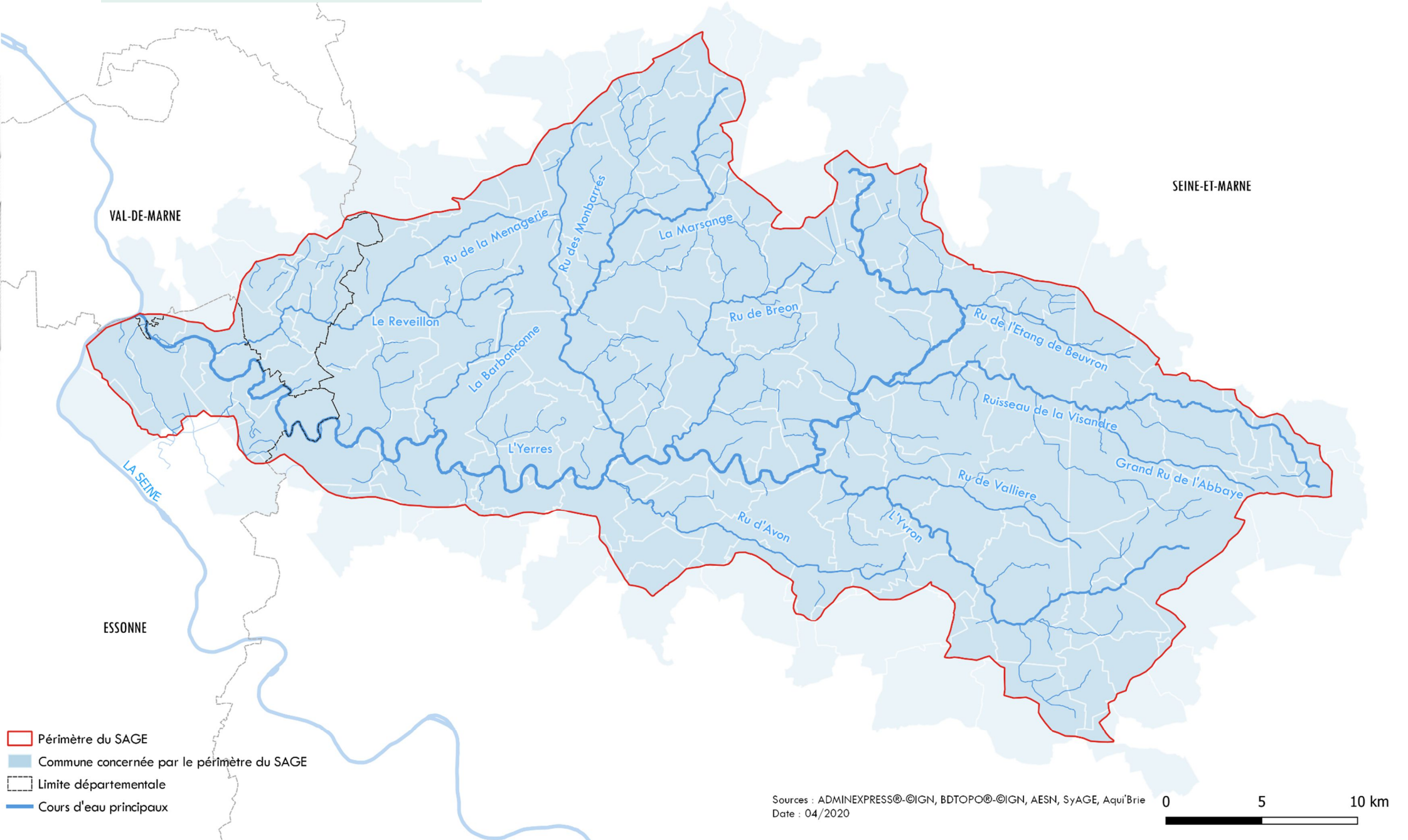
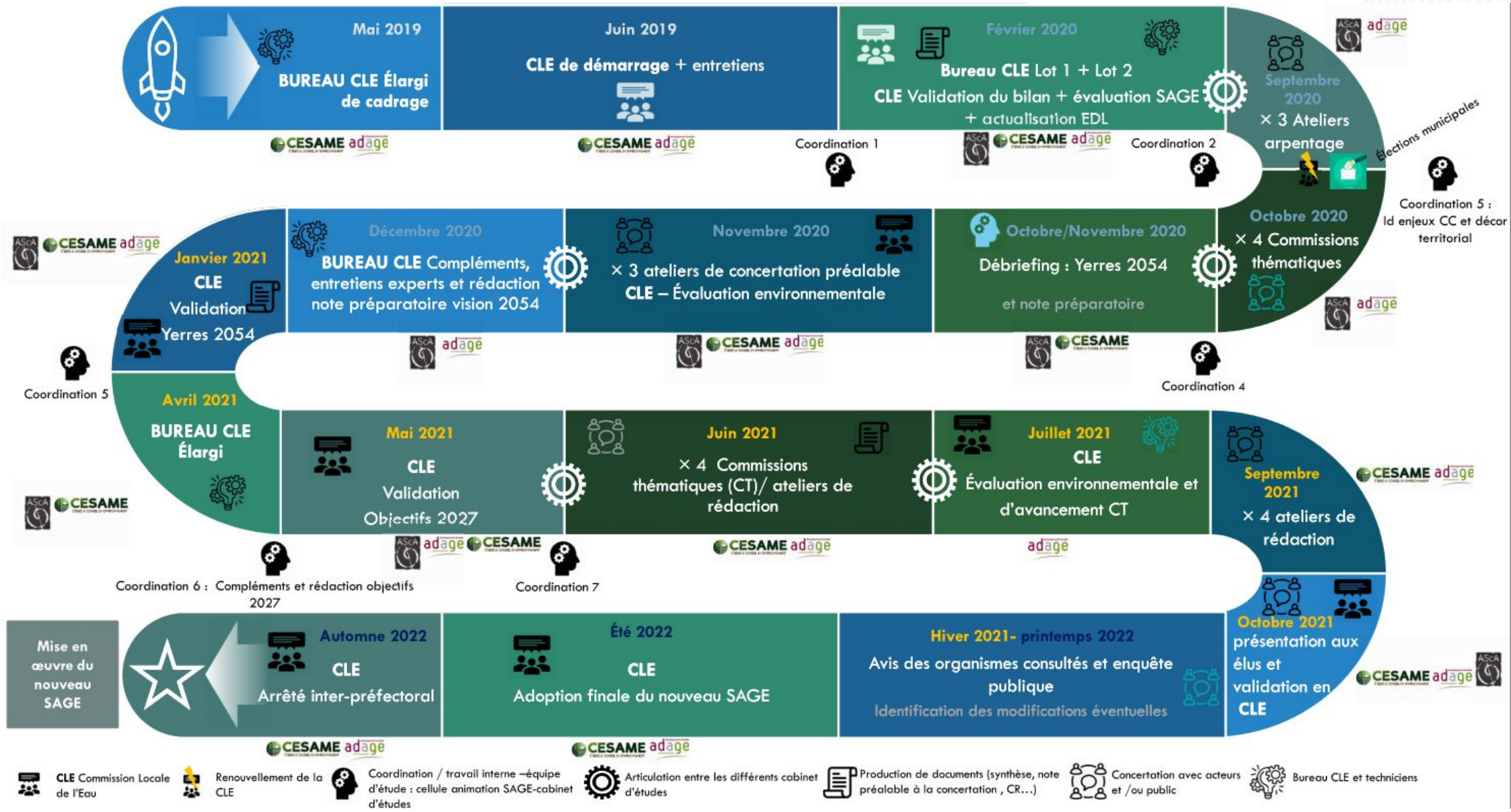
Le planning détaillé de la révision du SAGE